

# ETUDE

## MISE EN OEUVRE DU FEDER 2014-2020 ET 2021-2027 EN FRANCE METROPOLITAINE ÉLÉMENTS DE PRÉCONISATIONS - APPROCHE THÉMATIQUE

CONNAÎTRE  
les programmes européens  
2014-2020



### AIDE AUX ENTREPRISES

Phase 1 : Etat des lieux et analyse de la programmation du FEDER 2014-2020 en métropole

Phase 2 : Diagnostics en vue de la programmation 2021-2027 du FEDER en métropole

➔ Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation FEDER en métropole en 2021-2027

**RAPPORT FINAL**  
**JUIN 2020**

---

# SOMMAIRE

---

## Table des matières

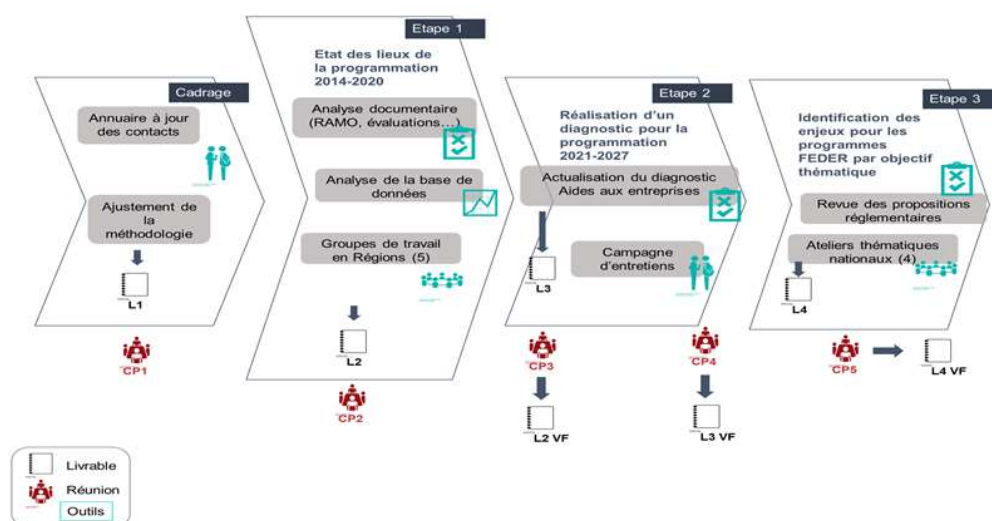
|     |                                                                                                                                             |    |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1   | Introduction .....                                                                                                                          | 6  |
| 2   | Rappels des objectifs et de la méthodologie déployée .....                                                                                  | 8  |
| 2.1 | Les objectifs de la mission .....                                                                                                           | 8  |
| 2.2 | Le périmètre .....                                                                                                                          | 8  |
| 2.3 | Rappel du champ des questionnements .....                                                                                                   | 8  |
| 3   | La nouvelle politique de cohésion 2021/2027 et ses priorités d'investissements.....                                                         | 11 |
| 3.1 | Retour sur les nouveautés intervenues lors de la période de programmation 2014-2020, en lien avec l'OT 3 « aides aux PME » .....            | 11 |
| 3.2 | Le prochain cadre de Développement régional et Cohésion 2021-2027 .....                                                                     | 12 |
| 3.3 | Focus sur les besoins d'investissement hautement prioritaires mis en évidence dans le rapport pour la France 2019 .....                     | 13 |
| 4   | Les perspectives de programmation du FEDER pour la période 2021/2027 .....                                                                  | 15 |
| 5   | Les préconisations des sujets/thèmes sur lesquels le FEDER 2021/2027 pourrait intervenir pour répondre aux besoins identifiés.....          | 16 |
| 5.1 | En matière de développement de l'entrepreneuriat et de reprise d'entreprises.....                                                           | 16 |
| 5.2 | En matière de développement et structuration de filières (dont industrie et investissements productifs).....                                | 21 |
| 5.3 | En matière d'internationalisation des entreprises .....                                                                                     | 24 |
| 5.4 | En matière de formations et montée en compétences.....                                                                                      | 27 |
| 5.5 | En matière de financement des entreprises .....                                                                                             | 30 |
| 5.6 | En matière de mutations en lien avec les nouvelles technologies, les évolutions sociales et environnementales .....                         | 34 |
| 5.7 | En matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) .....                                                                                      | 36 |
| 5.8 | En matière de coordination des acteurs de l'accompagnement au développement des entreprises .....                                           | 38 |
| 6   | Dernières étapes .....                                                                                                                      | 39 |
|     | Annexe A Fiche focus A de préconisation : Mise en place d'Instruments financiers.....                                                       | 40 |
|     | Annexe B Fiche focus B de préconisation : Mise en place d'outils de financements spécifiques sur l'immobilier et foncier d'entreprises..... | 48 |
|     | Annexe C Liste des acteurs ayant participé à l'atelier du 3 Décembre 2019 .....                                                             | 57 |
|     | Annexe D Rappel des domaines d'interventions proposés pour l'OS : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME .....                 | 59 |
|     | Annexe E Indicateurs communs de réalisation et de résultat pour le FEDER – OS1.....                                                         | 60 |
|     | Annexe F Tables des figures et des tableaux .....                                                                                           | 62 |

# 1 Introduction

Notre mission relative à la mise en œuvre des programmes européens FEDER pour les périodes 2014 -2020 et 2021-2027, approche thématique Lot 3 : « Aides aux entreprises », s’effectue sur une durée totale de 13 mois. Elle est structurée autour de 3 grandes étapes (état des lieux des programmes de la période 2014-2020 (étape 1), réalisation du diagnostic pour la programmation 2021-2027 (étape 2), identification des enjeux pour les programmes FEDER par objectif thématique 2021-2027 (étape 3)), cinq réunions avec le comité de pilotage et la préparation de 6 livrables (3 rapports intermédiaires et 3 rapports finaux).

Le schéma ci-dessous reprend l’ensemble des étapes clés de notre étude.

Figure 1 Schéma récapitulatif des étapes de la mission



Le présent document constitue le rapport final (L4 VF) qui vise à restituer les travaux de Technopolis et Edater dans le cadre de l’étape 3 « Identification des enjeux pour les programmes FEDER par objectif thématique 2021/2027 ». Il a été rédigé suite à l’exécution des tâches suivantes :

- Une revue des propositions règlementaires ;
- L’animation d’un atelier de travail en présence des acteurs clés du développement économique en régions (voir liste en Annexe) afin d’échanger sur les enjeux et besoins en matière de soutien au développement des entreprises, ainsi que les possibilités de soutien du FEDER pour la période 2021-2027.
- L’animation d’une table ronde au Séminaire technique national du CGET / ANCT « Analyse du FEDER 2014-2020 pour mieux préparer 2021-2027 ». Cette table ronde visait à présenter :
  - les principaux éléments issus de cette étude (chiffres clés, typologies d’opérations programmées sur 2014/2020), facteurs de succès et freins identifiés contribuant ou impactant à la bonne performance de l’OT 3 et en réponse aux enjeux identifiés exemples d’opérations finançables par le FEDER 2021/2027 (sous réserve de contrôle favorable et/ ou de sécurisation juridique)) ;

- ainsi qu'un échange avec deux personnes ressources de Région Sud Investissement afin de partager leurs bonnes pratiques.

Ce rapport (L4 VF) a été remis au CGET/ANCT, dans une première version fin février 2020, puis ajusté suite au comité de pilotage final fin avril 2020, et est organisé dans le respect du plan et des consignes d'écriture transmises par le Lot Coordination et le CGET/ANCT, à savoir :

- La nouvelle politique de cohésion 2021/2027 et ses priorités d'investissements ;
- Les perspectives de programmations FEDER 2021/2027 selon les autorités de gestion françaises rencontrées ;
- Les préconisations des sujets/thèmes sur lesquels le FEDER 2021/2027 pourrait intervenir pour répondre aux besoins identifiés ;
- Deux fiches focus de préconisations d'opérations programmables pour 2021/2027 :
  - Fiche A : Mise en place d'Instruments financiers ;
  - Fiche B : Mise en place d'outils de financements spécifiques sur l'immobilier et foncier d'entreprises.

## 2 Rappels des objectifs et de la méthodologie déployée

---

### 2.1 Les objectifs de la mission

La présente étude porte sur l'approche thématique de la programmation FEDER dans le champ des « Aides aux PME » (Lot 3), et a pour objectif de permettre au CGET/ANCT et aux Autorités de Gestion de :

- **Identifier des pistes de solutions pour accélérer la dynamique actuelle de programmation 2014-2020 dans le champ de l'aide aux PME**, à partir de l'analyse des actions les plus performantes, de l'identification des disparités entre les types d'actions soutenues et des causes des défaillances constatées, ainsi que des modalités d'animation et de mise en œuvre des Programmes Opérationnels (PO)
- **Identifier les orientations stratégiques à intégrer dans les interventions FEDER 2021-2027 sur le champ des aides aux entreprises, et proposer des actions opérationnelles destinées à assurer le succès de la programmation**, à partir de l'actualisation du diagnostic Compétitivité de l'économie en France, des propositions de règlements de la Commission européenne sur le FEDER, et au-delà des instruments européens dédiés à la compétitivité des PME (COSME, InvestEU...), et des leçons tirées de la programmation actuelle.

### 2.2 Le périmètre

Le périmètre du Lot 3 concerne uniquement le Fonds européen de développement régional (FEDER) en France métropolitaine. En effet, comme cela était mentionné dans le cahier des charges de la présente étude, la phase de cadrage a permis de confirmer que cette étude ne concernait pas les territoires d'Outre-mer, qui font l'objet d'une étude ad hoc. De même, il a été confirmé que les Programmes Opérationnels Interrégional (POI) n'étaient pas intégrés à ce périmètre d'étude. Ces derniers ayant très peu mobilisé l'OT3 dans leurs logiques d'interventions.

Les analyses, au titre de la programmation 2014-2020, portent sur l'OT 3 et les PI 3a, 3b et 3d.

### 2.3 Rappel du champ des questionnements

Concernant le questionnaire posé par l'étude, nous avons proposé dans le tableau ci-dessous un référentiel des questions à aborder dans les différentes étapes de la mission.

Pour rappel, le présent rapport détaille le diagnostic sur le renforcement de la croissance, de l'entrepreneuriat, des filières et de la compétitivité des entreprises pour la programmation 2021-2027.

Tableau 1 Champ des questionnements

|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Etat des lieux de la programmation 2014-2020</b></p>                                                                   | <p><b>Types d'intervention, facteurs de succès et de blocage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles typologies d'interventions au titre du FEDER 2014-2020 entrent dans le champ des aides aux entreprises ?</li> <li>- Constate-t-on des disparités par types d'intervention en matière de taux de programmation et de taux de paiement (performance) ?</li> <li>- Pour les types d'intervention ayant une forte dynamique de programmation, quels sont les facteurs de succès qui expliquent le résultat observé ?</li> <li>- Quelles sont les types d'intervention qui connaissent de manière récurrente des blocages dans les PO FEDER ? Quelles sont les raisons des difficultés rencontrées par les AG pour ce type d'intervention : est-ce lié à la réglementation ? aux règles d'éligibilité ? à des effets d'éviction entre instruments ? à des effets d'aubaine ? aux spécificités de soutien de l'intervention (subvention, IF, ...) ? ...</li> </ul> <p><b>Cohérence entre les différents programmes de financement et politiques publiques d'aides aux PME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A-t-on observé et observe-t-on encore des zones de recouvrements entre différents programmes de financement et politiques publiques dédiées au développement des PME, voire des conflits de financement ? Observe-t-on une évolution dans le temps entre 2014 et 2018 (par exemple par rapport à la mise en œuvre du PIA3) ?</li> <li>- A l'inverse, observe-t-on des possibilités de cofinancement non utilisées à ce jour, ou trop peu utilisées à ce jour par les AG et les bénéficiaires ?</li> </ul> <p><b>Propositions et solutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles propositions opérationnelles formulées pour dynamiser la programmation 2014-2020 et sécuriser la fin de programmation (notamment sur les aspects financiers) ?</li> <li>- Quelles leçons tirées des difficultés rencontrées pour la période 2021-2027 ?</li> </ul> |
| <p><b>Diagnostic sur le renforcement de la croissance, de l'entrepreneuriat, les filières et de la compétitivité des</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est le positionnement européen de la France sur les grands indicateurs en lien avec l'entrepreneuriat et la compétitivité des entreprises (Eurostat, Observatoire européen des Technologies Clés Transversales<sup>1</sup>, Base Patstat, INSEE, Douanières nationales, Balance des paiements, Banque de France, Banque centrale ...) ? A-t-on observé des évolutions du rang de la France en matière de compétitivité des PME ?</li> <li>- Quelles sont les tendances observées à court et moyen termes en matière de compétitivité des entreprises en France ?</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

<sup>1</sup> L'Observatoire des Key Enabling Technologies – KET – est mis en place par la Commission européenne, DG GROW et permet de positionner les Etats membres sur l'utilisation de technologies clés (micro and nanoélectronique, nanotechnologie, biotech industrielle, matériaux avancés, photonique, et technologies de production avancée dans l'industrie (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/kets-tools/kets-observatory/country/profiles>)

|                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>entreprises pour la programmation 2021-2027</b>                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les grands enjeux et besoins en matière de compétitivité des PME (création, internationalisation, investissement, financement, numérisation, ...) ?</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Identification des enjeux pour le FEDER 2021-2027 sur le champ des aides aux entreprises</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les « sujets », les « domaines », les « thèmes » sur lesquels le FEDER 2021-2027 pourrait intervenir de manière privilégiée au regard des besoins identifiés (étape 2), des évolutions règlementaires du FEDER envisagées par la Commission, et des évolutions du cadre stratégique et programmatique en France sur le renforcement de la croissance, de l'entrepreneuriat, les filières et de la compétitivité des entreprises ?</li> <li>- Quelles modes d'intervention privilégiés selon les natures d'accompagnement (ingénierie financière) ?</li> <li>- Comment dynamiser davantage l'intervention FEDER, notamment sous forme d'instruments financiers dans le champ de l'aide aux entreprises ?</li> <li>- Quelles sont les conditions juridiques et financières à mettre en place pour assurer sur les enjeux identifiés en matière d'aides aux entreprises, un démarrage rapide et efficace de la programmation ?</li> <li>- Quelles sont, sur ces enjeux, les complémentarités à mettre en place avec les politiques nationales en cours de déploiement ? Quelles possibilités de cofinancement mettre en place ? A quelles conditions ?</li> </ul> |

## 3 La nouvelle politique de cohésion 2021/2027 et ses priorités d'investissements

---

### 3.1 Retour sur les nouveautés intervenues lors de la période de programmation 2014-2020, en lien avec l'OT 3 « aides aux PME »

Depuis 2014, la gestion des FSI est partagée, en France, entre la Commission européenne, l'État (FSE), et les Régions (FEDER, et une partie du FSE).

La période de programmation 2014-2020 a été marquée par un certain nombre de changements au regard du suivi, de la gestion et du contrôle des programmes par rapport à la période de programmation 2007-2013<sup>2</sup> :

- Un transfert de l'Autorité de Gestion de l'Etat vers les Conseils Régionaux pour le FEDER, le FEADER et en partie pour le FSE ;
- Des Départements qui sont devenus pour la plupart des OI avec délégation de gestion sur le FSE (volet Insertion) ;
- Un recours aux instruments financiers en tant qu'alternative aux modes de financement classique sous forme de subventions, mis en œuvre directement par les autorités de gestion ou contribution à des instruments au niveau européen ;
- Une logique de concentration thématique, financière et de performance des programmes dont la réserve de performance qui oblige à une certaine dynamique de programmation avant le 31/12/2018 ;
- Un dégagement d'office dont les règles de calcul et d'application ont été modifiées (sur 2014-2020, les risques de DO arrivant tardivement par rapport à 2007-2013) ;
- Une mise en place de nouveaux outils de mise en œuvre et de gestion, notamment sur le volet territorial (ITI sur le volet urbain) ;
- Des paiements phasés, liés aux remboursements effectués aux bénéficiaires finaux ;
- Le cofinancement national qui devrait être payé peut-être inclus dans une demande de paiement intermédiaire (souplesse dans le paiement des contributions nationales) ;
- Des rapports de mise en œuvre obligatoires dès le lancement de la programmation, sur une série d'indicateurs liés à la réglementation financière, et justificatif de l'atteinte des cibles illustrant l'avancement des réalisations de leur programme à travers le cadre de performance ;
- Pour la clôture, un suivi des ressources générées pendant une période de 8 ans suivant la fin de la période d'éligibilité des dépenses est exigé.

Ces mesures, notamment celles relatives à l'atteinte de la réserve de performance, engagent les autorités de gestion à une programmation rapide et efficace.

Le rapport 1 de la présente étude propose à ce titre une analyse quantitative de la programmation au titre de l'OT 3 « Aides aux PME » (volumétrie globale par Priorité d'Investissement (PI), et également par catégorie d'opérations soutenues).

<sup>2</sup> Guide relatif au dispositif de suivi, gestion et de contrôle des PO européens 2014-2020 (CGET/ANCT).



## 3.2 Le prochain cadre de Développement régional et Cohésion 2021-2017

Pour la période 2021-2027, la Commission ambitionne de moderniser et de simplifier la politique de cohésion, qui est la principale politique d'investissement de l'UE et l'une des expressions les plus concrètes de son action de solidarité. 80 mesures de simplification<sup>3</sup> ont été présentées en ce sens. Par ailleurs, un accent est mis sur cinq priorités d'investissement, là où l'UE est la mieux placée pour produire des résultats.

Ainsi, les investissements de l'UE au cours de la période 2021-2027 seront guidés par cinq grands objectifs. La plus grande partie des investissements de développement régional sera concentrée sur les deux premiers objectifs. 65 % à 85 % des ressources du FEDER et du Fonds de cohésion seront ainsi consacrés à ces priorités (en fonction de la richesse relative des États membres). Ces cinq objectifs stratégiques (OS) sont les suivants :

- OS1 : une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- OS2 : une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;
- OS3 : une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ;
- OS4 : une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- OS5 : une Europe plus proche des citoyens, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Concernant plus spécifiquement l'OS 1, « une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises », il se décline en quatre objectifs spécifiques, présentés dans le tableau ci-après.

| OBJECTIFS STRATEGIQUES (projet de règlement général)                                                                  | OBJECTIFS SPECIFIQUES FEDER (projet de règlement FEDER + CTE)                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (a) une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante | i) améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe;                            |
|                                                                                                                       | ii) tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics;         |
|                                                                                                                       | iii) renforçant la croissance et la compétitivité des PME;                                                                              |
|                                                                                                                       | iv) développant les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise; |

La politique de cohésion poursuivra ses investissements dans toutes les régions, toujours sur la base de trois catégories (régions moins développées, en transition et plus développées).

La méthode de répartition des fonds reste essentiellement fondée sur le PIB par habitant. De nouveaux critères sont ajoutés (chômage des jeunes, faible niveau scolaire, changement climatique, accueil et intégration de migrants) pour mieux tenir compte de la réalité sur le terrain. L'UE continuera à fournir une aide particulière à ses régions ultrapériphériques.

La concentration thématique est placée au niveau régional :

- les régions plus développées devront consacrer 50% du FEDER à l'OS 1 et 30% à l'OS 2 (contre 85% sur OS 1 et 2 et au moins 60% sur l'OS 1, proposés initialement par la Commission européenne) ;

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/factsheet/new\\_cp/simplification\\_handbook\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/factsheet/new_cp/simplification_handbook_fr.pdf) Pour les entreprises et les entrepreneurs qui bénéficient de l'appui de l'UE, ce nouveau cadre se veut moins lourd, grâce à des moyens plus simples de demander les paiements et à l'utilisation des options simplifiées.

- les régions en transition 40% sur l'OS 1 (contre 45% initialement) et 30% sur l'OS 2 ;
- et les régions moins développées : 30% sur l'OS 1 (au lieu de 35%) et 30% sur l'OS 2.

La politique de cohésion apporte donc un soutien aux stratégies de développement menées au niveau local et donne davantage de pouvoir aux autorités locales dans la gestion des fonds. La dimension urbaine de la politique de cohésion est renforcée, avec une part de 6 % du FEDER consacrée au développement urbain durable et la création d'un programme de mise en réseau et de renforcement des capacités destiné aux autorités urbaines, l'Initiative Urbaine Européenne<sup>4</sup>.

Le nouveau cadre souhaite proposer une combinaison entre la stabilité nécessaire pour planifier l'investissement et le niveau approprié de souplesse budgétaire permettant de faire face aux événements imprévus. Ainsi, il sera possible d'envisager une révision à mi-parcours afin de déterminer si des changements sont nécessaires dans les programmes pour les deux dernières années de la période de financement, en fonction de nouvelles priorités, de la performance des programmes et des recommandations par pays les plus récentes.

### 3.3 Focus sur les besoins d'investissement hautement prioritaires mis en évidence dans le rapport pour la France 2019

Le rapport 2019 pour la France, en date de Février 2019, présente dans son annexe D<sup>5</sup>, des avis préliminaires des services de la Commission sur les domaines d'investissement prioritaires et les conditions-cadres pour la mise en œuvre effective de la politique de cohésion 2021-2027. Ces domaines d'investissement prioritaires sont définis sur la base du contexte plus large des obstacles à l'investissement, des besoins d'investissement et des disparités régionales examinées et présentées dans le rapport en tant que tel. **Cette annexe fournit ainsi la base pour un dialogue entre la France et les services de la Commission en vue de la programmation des fonds de la politique de cohésion (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen plus).**

Au titre plus spécifiquement de l'OS 1 « Une Europe plus intelligente », la France affiche en effet, des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale, et l'indice de compétitivité régionale des petites et moyennes entreprises fait apparaître d'importantes disparités internes. Ainsi, des besoins d'investissement hautement prioritaires ont ainsi été mis en évidence, **en vue d'améliorer plus spécifiquement la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises, d'opérer une transformation industrielle intelligente et de favoriser le renforcement des connexions entre les acteurs** (regroupements), en particulier pour :

- contribuer à la création de **nouvelles entreprises** (start-ups) en facilitant l'intégration des résultats de la recherche, du développement et de l'innovation dans le processus d'exploitation économique des nouvelles petites et moyennes entreprises du secteur productif et du secteur des services ;
- contribuer au **développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants** de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise (pépinières, par exemple) ;
- contribuer à **améliorer la position des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE**, notamment par la coopération transfrontalière et transnationale.

En complément, bien que la France soit un innovateur notable, ses performances en matière d'innovation demeurent inférieures à celles des champions de l'innovation de l'UE et font apparaître une importante disparité entre les régions. Des besoins d'investissement hautement prioritaires sont également mis en

<sup>4</sup> [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/2021\\_2027/](https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/2021_2027/)

<sup>5</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file\\_import/2019-european-semester-country-report-france\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2019-european-semester-country-report-france_fr.pdf)

évidence en vue de **renforcer les capacités de recherche, de développement et d'innovation**, et notamment **d'améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (les pôles, par exemple) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées**, et de **contribuer à accroître la compétitivité de l'économie française en élaborant de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus pouvant être mis en œuvre dans le secteur de la production**. Il s'agit de :

- renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées en faveur de l'innovation régionale, l'attractivité des activités françaises de recherche, de développement et d'innovation au niveau régional, y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents ;
- soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur, en favorisant le développement des compétences, des technologies et des infrastructures nécessaires et en stimulant la coopération intégrée dans les nouvelles chaînes de valeur entre les programmes et au-delà des frontières ;
- tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics, en particulier dans le cadre de projets interrégionaux.

## 4 Les perspectives de programmation du FEDER pour la période 2021/2027

---

Sur la période 2007-2013, les Régions n'étaient pas Autorité de Gestion (AG) mais disposaient, pour la plupart, d'une délégation de gestion notamment sur le volet "esprit d'entreprise". Rappelons que la thématique vers laquelle la majorité de crédits FEDER a été fléchée est la « recherche, développement technologique, innovation et esprit d'entreprise », avec près de 2,8 milliards d'euros FEDER programmés, soit plus de 37 % de la programmation UE, dont 2,3 milliards d'euros FEDER en métropole au titre de la période 2007-2013. A noter, que les investissements des Régions au titre du développement économique sont croissants (tous financements confondus) et ce notamment depuis qu'elles sont devenues les chefs de file des aides aux entreprises. On estime (étude Régions de France de 2018) à plus de 2,5 milliards d'euros investis en direct chaque année dans l'économie française par les Régions.

Les Régions mobilisent depuis de nombreuses années du FEDER pour soutenir le développement des entreprises en lien avec les stratégies associées. A ce titre, une grande diversité de projets et d'opérations a déjà fait l'objet de financement du FEDER : actions collectives (création et développement des entreprises), investissements dans des infrastructures de soutien à l'entrepreneuriat (pépinière, incubateur, hôtel d'entreprises, ...), soutien à la structuration de filières via les pôles et les clusters, investissements productifs, outils de financement ...

L'expérience acquise par les Régions sur la gestion du FEDER en matière de développement des entreprises, les amène à réfléchir, en qualité d'AG (statut obtenu dans le cadre du transfert de gestion des fonds européens depuis la période 2014-2020), aujourd'hui à concentrer plus fortement les interventions du FEDER sur des opérations "sécurisées" et garantissant une bonne dynamique et performance de programmation. Les évolutions réglementaires, notamment les régimes d'aides d'état, et les nombreux contrôles et audits réalisés lors de la période de programmation passée et actuelle, incitent les Régions à une forme de prudence sur la mobilisation du FEDER en matière de compétitivité des PME. De plus, les Régions semblent soucieuses de ne pas faire porter des risques (financiers, juridiques) trop importants à des porteurs de projets pas suffisamment structurés ou aguerris à la gestion de fonds européens.

Dans le cadre des réflexions sur la programmation 2021-2027, et notamment au cours des différents ateliers organisés dans le cadre de la présente étude, les Régions ont exprimé le souhait de concentrer les fonds FEDER sur un nombre limité d'opérations pour lesquelles les principes de mise en œuvre sont plutôt bien maîtrisés et permettre des effets levier accrus du financement européen. Ainsi, les fonds FEDER pourraient être mobilisés pour consolider des dispositifs d'ores-et-déjà existants et relativement maîtrisés : outils financiers (prêts, garantie, fonds propres, ...), investissements productifs, investissements matériels pour le soutien à la compétitivité des entreprises en mode subvention notamment, soutien à la création d'entreprises...

Les interventions du FEDER devraient, selon les Autorités de Gestion, venir co-financer des typologies d'opérations qui sont d'ores et déjà soutenues au titre de la programmation actuelle, même si des soutiens à l'immobilier d'entreprises (foncier et bâti), à des sociétés de projets, de la reconversion de friches économiques (en lien peut-être avec l'OS 2), ... pourraient être introduits dans le cadre de la future programmation.

## 5 Les préconisations des sujets/thèmes sur lesquels le FEDER 2021/2027 pourrait intervenir pour répondre aux besoins identifiés

---

Cette section vise à préconiser les « sujets », les « domaines », les « thèmes » sur lesquels le FEDER 2021-2027 pourrait intervenir de manière privilégiée au regard des besoins identifiés (cf. étape 2 de cette démarche), des évolutions règlementaires du FEDER envisagées par la Commission, et des évolutions du cadre stratégique et programmatique en France sur le renforcement de la croissance, de l'entrepreneuriat, les filières et de la compétitivité des entreprises.

Ces préconisations se nourrissent des différentes étapes d'investigation de cette démarche et notamment des différents échanges que nous avons pu avoir avec les autorités de gestion ainsi que les acteurs clés / tête de réseaux nationales sur les sujets en lien avec le développement économique des entreprises.

En repartant de l'ensemble des besoins mis en lumière à l'échelle nationale, soit pour rattraper le retard de la France vis-à-vis des autres Etats membres, soit, pour se positionner sur des sujets émergents considérés comme stratégiques, des typologies d'opérations programmables pour la période 2021/2027 sont mises en lumière ci-après. Il peut s'agir soit de bonnes pratiques identifiées dans le cadre de la programmation précédente et à simplement dupliquer, soit de bonnes pratiques à améliorer, soit de nouvelles opérations.

Pour rappel les besoins, recensés à l'échelle nationale à ce stade, se devront d'être appréhendés de manière différenciée selon les territoires régionaux, et ce en fonction des spécificités de leurs situations économiques, écosystèmes et choix stratégiques opérés.

Par ailleurs, il convient de préciser que toutes les réponses aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic national réalisé, ne peuvent ou n'ont pas vocation à être financées par le FEDER.

A noter également que chacune des typologies d'opérations identifiées est classée dans une des catégories suivantes :

- reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020 ;
- reconduction d'un type d'actions nécessitant une amélioration de leur mise en œuvre ;
- reconduction des types d'actions financés dans le cadre de la période 2014-2020, en envisageant une massification de leur programmation ;
- nouvelle proposition de type d'actions, répondant notamment à un enjeu « émergent » identifié.

La présente section s'organise autour des grandes thématiques de développement économique précédemment appréhendées.

A noter que deux fiches focus de préconisations d'opérations programmables pour 2021/2027 ont été rédigées sur les sujets suivants et sont consultables en annexe :

- Fiche A : Mise en place d'Instruments financiers ;
- Fiche B : Mise en place d'outils de financements spécifiques sur l'immobilier et foncier d'entreprises.

### 5.1 En matière de développement de l'entrepreneuriat et de reprise d'entreprises

Les données statistiques d'Eurostat disponibles à ce jour (données de 2016) montrent que la France présente une évolution du taux de création d'entreprises qui se situe dans la moyenne européenne (de l'ordre de 9,8%). Mais, la France ne fait pas partie des pays les plus dynamiques en matière de taux de création d'entreprises bien qu'elle ait connu de très fortes évolutions depuis 2018 portée notamment par la création de micro-entreprises. Il persiste bien un enjeu clé en France, d'accompagner la création d'entreprises de tout type, en lien avec les

nouveaux profils d'entrepreneurs. Par ailleurs, il persiste en France un enjeu majeur autour de la transmission/reprise d'entreprises.

L'entreprenariat est une thématique qui a fait l'objet de nombreux financements du FEDER soit via des actions collectives d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise, soit via le financement d'instruments financiers dédiés (prêts, fonds d'amorçage, fonds de garantie, ...), soit via le financement d'infrastructures consacrées à la création d'entreprises (pépinières, incubateurs, ...).

Dans le cadre des réflexions engagées en lien avec les Régions, celles-ci ont exprimé un questionnement sur le maintien de financements FEDER pour des actions collectives d'aide à la création d'entreprises et sur le financement d'instruments financiers dédiés dont les porteurs, surtout issus du monde associatif, présentent souvent des manques en ingénierie et des structures financières fragiles.

Par ailleurs, un enjeu pour la prochaine programmation sera également de clarifier les lignes de partage des interventions communautaires en matière de création d'entreprises entre le FEDER et le FSE+. La nature des profils de créateurs accompagnés (demandeurs d'emploi, actifs, jeunes, ...) pourra être utilisée pour préciser les lignes de partage sur les interventions des deux fonds pour la période 2021-2027.

Pour autant, au regard des enjeux identifiés dans le cadre de nos travaux précédents, différentes opérations pourraient être mises en œuvre avec le co-financement du FEDER :

| Enjeux identifiés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Typologies d'opérations finançables par le FEDER 2021/2027                                                                                                                                                                                                                                   | Freins et leviers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Catégorisation                                                                          | Exemples d'opérations programmées en 2014/2020                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le développement d'une culture entrepreneuriale à tous les niveaux afin d'approfondir la connaissance de l'entreprise par tous, et de dynamiser la création d'entreprises et la reprise d'entreprise</p> <p>La prise en compte de la diversité des profils et des nouveaux modèles économiques pour adapter l'offre d'accompagnement des créateurs d'entreprises ;</p> <p>La levée de tous les freins identifiés face à la transmission reprise d'entreprises</p> | <p>Actions de sensibilisation, de détection et d'accompagnement à l'entrepreneuriat (auprès de publics non spécifiques)</p>                                                                                                                                                                  | <p>Ce type d'opérations constitue un historique du financement du FEDER.</p> <p>L'accompagnement des porteurs de projets doit être adapté à la nature du projet de création et au profil du dirigeant. Il faut pouvoir adapter les exigences de l'accompagnement aux caractéristiques du projet de création</p> <p>Point de vigilance :<br/>Sécurisation de l'encadrement juridique, notamment relatif aux aides d'état<br/>Articulation avec le FSE+</p> | <p>Reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020</p> | <p>Accompagnement de porteurs de projets (personnes individuelles) pour la création d'entreprises (conseils)</p>                                            |
| <p>Le soutien à la création d'entreprises pour les personnes éloignées de l'emploi, les jeunes et les personnes dans le cadre de reconversion ;</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p>Actions de sensibilisation, de détection et d'accompagnement à l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques, comme les étudiants, les jeunes diplômés, les demandeurs d'emploi ou les porteurs de projets non-demandeurs d'emploi, sur des thématiques spécifiques comme l'ESS ...</p> | <p>Ce type d'opérations constitue un historique du financement du FEDER</p> <p>L'accompagnement des porteurs de projets doit être adapté à la nature du projet de création et au profil du dirigeant. Il faut pouvoir adapter les exigences de l'accompagnement aux caractéristiques du projet de création</p>                                                                                                                                            | <p>Reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020</p> | <p>Hub House : sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat et formation et l'accompagnement de ceux-ci dans leur projet de création d'entreprises</p> |

|                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                              |                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                   | Point de vigilance :<br>Sécurisation de l'encadrement juridique, notamment relatif aux aides d'état<br>Articulation avec le FSE+             |                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                                          | <p>Actions d'accompagnement à la reprise/transmission d'entreprises</p> <p>(exemple : Observatoire de la cession et mise en place d'une plateforme de mise en relation entre cédant et repreneur, accompagnement collectif et individuels de repreneurs, ...)</p> | <p>Point de vigilance :</p> <p>Sécurisation de l'encadrement juridique, notamment relatif aux aides d'état<br/>Articulation avec le FSE+</p> | Reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020 | <p>Programme d'animation et d'accompagnement à la transmission/reprise d'entreprise. L'opération vise à la mise en place d'un plan d'actions sur la thématique transmission / reprise, visant à soutenir les mesures de sensibilisation et d'incitation auprès des cédants et des repreneurs potentiels, d'ingénierie d'accompagnement de la phase de transmission (évaluation...), de mise en relation avec le repreneur, de suivi du projet de reprise, et d'animation de conseillers du réseau transmission/reprise d'entreprises /</p> <p>Financement d'un poste d'animation CMA sur la thématique reprise d'entreprises en zone rurale sensible</p> |
| Le développement d'une culture entrepreneuriale à tous les niveaux afin d'approfondir la | Outils financiers dédiés à la création d'entreprises (exemple : prêt d'honneur, garantie, ...) et à                                                                                                                                                               | Point de vigilance :                                                                                                                         | Reconduction d'un type d'actions nécessitant une                                 | Mise en place d'un fonds d'amorçage dont l'objet est d'investir en capital à                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |



|                                                                                                             |                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| connaissance de l'entreprise par tous, et de dynamiser la création d'entreprises et la reprise d'entreprise | la transmission (outils dédiés à la transmission : garantie, prêts)                                                              | <p>Cela nécessite de pouvoir accompagner les structures porteuses, plus particulièrement associatives et sur les prêts d'honneur, pour qu'elles disposent des capacités d'ingénierie et de gestion suffisantes.</p> <p>Pour ce qui est de la garantie, il convient de renforcer les collaborations avec le réseau bancaire traditionnel pour permettre une plus forte mobilisation des garanties FEDER.</p> | amélioration de leur mise en œuvre                                               | l'amorçage de projets technologiques à fort contenu innovant portés par des PME dans les domaines technologiques disposant d'une forte propriété intellectuelle différenciée en priorité.                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                             | Soutien aux infrastructures dédiées à la création d'entreprises (exemple : pépinière, incubateur, tiers-lieux, accélérateurs...) | <p>Ce type d'opérations constitue un historique du financement du FEDER et ne pose pas de difficultés particulières</p> <p>Point de vigilance :</p> <p>Veiller à la bonne répartition territoriale de ce type d'infrastructures en cohérence avec les études d'opportunité et de faisabilité faites au préalable</p>                                                                                        | Reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020 | La « Fabrique à entreprendre Intercommunale » : Cette opération tend à apporter des réponses organisées autour d'un lieu ressource en matière d'actions de pré-accompagnement et d'accompagnement de porteurs de projets, pour les habitants des quartiers politique de la Ville avec la création d'un lieu ressource et la mise en place de nombreux temps de pré accompagnement à la création d'activités des porteurs de projets, |

- **Domaines d'interventions proposés dans l'Annexe 1 de la proposition de Règlement :**  
« Développement des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise » + « Incubation, soutien aux entreprises issues de l'essaimage et aux start-ups »

## **5.2 En matière de développement et structuration de filières (dont industrie et investissements productifs)**

En France et en Europe, l'économie connaît une tertiarisation et une baisse importante du poids de l'industrie qui se traduit par une délocalisation importante de nombreux sites de production.

En France, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes pour libérer le potentiel de l'économie, stimuler l'emploi et revaloriser le travail, mais aussi pour rendre la société plus juste et préparer l'avenir. Parmi ces mesures, on peut citer par exemple le Pacte Productif 2025, ainsi que les différents contrats de filières autour des 16 comités stratégiques de filière (CSF) : Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Bois, Chimie et matériaux, Construction, Eau, Mer, Electronique, Infrastructures du numérique, Mines et métallurgie, Mode et Luxe, Nucléaire, Santé, Sécurité, Nouveaux systèmes énergétiques, Transformation et valorisation des déchets.

Dans le cadre de cette démarche, les autorités de gestion françaises rencontrées, ont souvent rappelé que les régimes d'aides d'Etat sont actuellement bloquants pour soutenir les ETI, ce qui ne permet pas de répondre à un des enjeux nationaux identifiés dans le cadre du diagnostic (cf. rapport 2 de la présente démarche), qui est de permettre leur développement.

Par ailleurs, face à la réforme des pôles de compétitivité, la question d'un financement FEDER de leurs actions a été posée par les Régions françaises. Plus largement la question d'un financement FEDER interrégional est également posée.

Un des enjeux pour la prochaine programmation sera de clarifier ces éléments.

Pour autant, au regard des enjeux identifiés dans le cadre de nos travaux précédents, différentes opérations pourraient être mises en œuvre avec le co-financement du FEDER :

| Enjeux identifiés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Typologies d'opérations finançables par le FEDER 2021/2027                                                                                                                                                                                   | Freins et leviers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Catégorisation                                                                                                                                 | Exemples d'opérations programmées en 2014/2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>L'accompagnement le développement de la compétitivité de ces secteurs stratégiques, notamment pour les filières à forte valeur ajoutée et créatrices d'emploi ;</p> <p>Le développement de filières, celles d'ores et déjà établies et celles de demain en s'appuyant notamment sur les stratégies de spécialisation intelligentes définies et mises en œuvre dans les régions</p> <p>L'orientation des industriels français sur des segments de marché à forte croissance ;</p> | <p>Actions collectives d'accompagnement au développement d'entreprises d'une filière / d'un secteur donné</p> <p>Ou Action de soutien d'un acteur intermédiaire en charge du développement des entreprises d'une filière / secteur donné</p> | <p>A noter que des porteurs comme des Fédérations professionnelles, des Interprofessions, des clusters ou pôles de compétitivité ont été bénéficiaires de ce type d'opération sous la programmation 2014 /2020</p> <p>Point de vigilance :</p> <p>Les actions en faveur des pôles interrégionaux qui se révèlent plus complexes quant à leur éligibilité en faveur du FEDER</p>  | <p><u>Sous réserve de contrôle favorable,</u> reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020</p>             | <p>Programme d'actions pour les entreprises de la filière forêt bois</p> <p>Programme Performances Industrielles qui vise à améliorer la compétitivité des PME de la filière aéronautique au travers de l'amélioration de leurs performances industrielles</p> <p>Plan de développement et pérennisation d'une filière porté par un intermédiaire</p> |
| <p>L'accompagnement des PME et ETI françaises dans leur croissance ;</p> <p>L'accompagnement des PME vers une taille ETI afin de dynamiser l'économie française ;</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>Action de soutien à un investissement productif</p>                                                                                                                                                                                       | <p>A noter que ces les bénéficiaires de ces opérations sont essentiellement des PME directement</p> <p>Cette intervention se révèle pertinente en mode subvention</p> <p>A noter que ces investissements productifs sont également adaptés pour faire face aux mutations en lien avec les nouvelles technologies, les évolutions sociales et environnementales, ainsi qu'aux</p> | <p>Reconduction des types d'actions financés dans le cadre de la période 2014-2020, en envisageant une massification de leur programmation</p> | <p>Acquisition d'un terrain et construction d'un bâtiment industriel / d'une presse numérique</p> <p>Création d'hébergements touristiques de groupe pour Personnes à Mobilité Réduites (PMR)</p> <p>Intégration de nouveaux outils numériques pour la gestion des ventes et la relation clients</p>                                                   |

|                                                                                                                                |                                                                  |                                                  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--|--|
|                                                                                                                                |                                                                  | projets en lien avec l'OS5 sur le volet culturel |  |  |
| La mise en place et la pérennisation d'une offre de financement complète pour tous les stades de développement des entreprises | <b>En lien avec le thème 3.4<br/>financement des entreprises</b> |                                                  |  |  |

- **Domaines d'interventions proposés dans l'Annexe 1 de la proposition de Règlement :**
  - « Infrastructures commerciales des PME (y compris les parcs et sites industriels) »
  - « Développement commercial et internationalisation des PME »
  - « Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception) »
  - « Soutien aux pôles d'innovation et réseaux d'entreprises, principalement au profit des PME »
  - « Processus d'innovation dans les PME (procédés, organisation, commercialisation, cocréation, innovation tournée vers les utilisateurs et la demande) »
  - « Transfert de technologies et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur »
  - « Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique »
  - « Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie circulaire »

### 5.3 En matière d'internationalisation des entreprises

À l'ère de la mondialisation, les petites et moyennes entreprises (PME) doivent pouvoir résister à la concurrence croissante des économies développées et émergentes et profiter des opportunités commerciales offertes par ces pays. Il existe un lien direct entre internationalisation et augmentation des performances des PME. Les activités internationales renforcent la croissance et l'emploi, augmentent la compétitivité et soutiennent la viabilité à long terme des entreprises.

D'après les retours d'expérience issus de la programmation 2014/2020, le financement de l'internationalisation via le FEDER est assez restreint à cause de la réglementation en vigueur, à moins d'avoir mis en place des IF (et sous conditions que les investisseurs privés souhaitent prendre de tels risques). Des flous juridiques persistent et bloquent la réalisation de certaines opérations, même pour la mise en place d'options de coûts simplifiés. Certaines règles de la Commission européenne peuvent être surinterprétées et menacent les opérations mises en œuvre par les Régions.

De même, certaines typologies d'opérations financées dans le cadre de la programmation 2014/2020, n'ont pas encore fait l'objet de contrôle et d'audit, ce qui ne permet pas d'avoir le recul nécessaire au partage de bonnes pratiques duplicables.

Un des enjeux pour la prochaine programmation sera de clarifier ces éléments.

Pour autant, au regard des enjeux identifiés dans le cadre de nos travaux précédents, différentes opérations pourraient être mises en œuvre avec le co-financement du FEDER :

| Enjeux identifiés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Typologies d'opérations finançables par le FEDER 2021/2027                                                                                                                                    | Freins et leviers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Catégorisation                                                                                                                                                                         | Exemples d'opérations programmées en 2014/2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>L'accompagnement à l'export des entreprises françaises et particulièrement les PME entre 50 et 249 salariés ;</p> <p>L'accompagnement des TPE/PME vers de nouveaux marchés à forte marge de croissance ;</p> <p>La formation des dirigeants d'entreprises pour mieux appréhender les enjeux et la dimension internationale du développement ;</p> <p>L'accompagnement spécifique des chefs d'entreprises (particulièrement des PME) dans certaines phases de leurs développement (dont international), en identifiant les financements associés (<b>cf. en lien avec le thème 3.4 formation et montée en compétence</b>)</p> | <p>Action de sensibilisation des dirigeants au potentiel du développement à l'international export, et action d'accompagnement à l'identification et à la captation de nouveaux marchés</p>   | <p>Actions collectives à destination des entreprises dont le volet sensibilisation au potentiel du développement à l'international export mériterait d'être accentué</p> <p>Point de vigilance :<br/>Sécurisation de l'encadrement juridique</p> <p>Quid d'une approche nationale pour traiter de ces enjeux /besoins ? (via la mobilisation d'un programme national du type Interact ou via la mutualisation en Régions)</p> | <p>Reconduction des types d'actions financés dans le cadre de la période 2014-2020, en envisageant une massification de leur programmation</p>                                         | <p>Pack international PME</p> <p>Appel à projets internationalisation et conquête de nouveaux marchés</p> <p>Création du dispositif "chèque export" qui vise à soutenir les projets de TPE ou PME, à accompagner dans leurs premières démarches à l'export et de pérenniser leurs actions sur les marchés étrangers</p> <p>Réalisation de mission d'intelligence économique</p> |
| <p>L'accompagnement à l'export des entreprises françaises et particulièrement les PME entre 50 et 249 salariés ;</p> <p>L'accompagnement des TPE/PME vers de nouveaux marchés à forte marge de croissance ;</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>Accompagnement d'une délégation d'entreprises sur une foire ou un salon à l'international OU organisation d'une foire internationale afin de capter de nouveaux clients internationaux</p> | <p>Point de vigilance :<br/>Sur la programmation 2014/ 2020 ces opérations ne semblent pas avoir encore fait l'objet d'audit et de contrôle</p>                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p><u>Sous réserve de contrôle favorable</u>, reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020 envisageant une massification de leur programmation</p> | <p>Stand régional - FOIRE DE HANOVRE / CES (Consumer Electronic Show) à Las Vegas</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                                                                                                          |                                                                                            |                                                                                                                     |                                                                                                                             |                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'accompagnement des Régions (et des EPCI) dans la définition et la mise en œuvre d'outils en faveur de leurs politiques d'attractivité. | Action de communication à l'international visant à développer l'attractivité du territoire | Actions envisagées en 2014/2020 pour les régions « en transition » pouvant actionner le FEDER sur le volet tourisme | <u>Sous réserve de contrôle favorable,</u> reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020 | Action de promotion et communication sur les marchés internationaux (bénéficiaire direct : Comité Régional du Tourisme) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- **Rappel du domaine d'intervention proposé dans l'Annexe 1 de la proposition de Règlement :**  
« Développement commercial et international des PME »

## 5.4 En matière de formations et montée en compétences

La mise en adéquation de l'offre et de la demande de compétences sur le marché du travail est problématique. En France, près d'un travailleur sur trois est surqualifié ou sous-qualifié pour l'emploi qu'il occupe, et une même proportion travaillent dans un domaine différent de celui dans lequel ils ont fait leurs études. En parallèle, 32 % des entreprises constatent que ces barrières sont liées à un manque de main d'œuvre qualifiée, dans le secteur de l'industrie (38 %) et du bâtiment (50 %) notamment.

Les plans de formations bénéficiaient jusqu'à présent de financements fonds régionaux ou FSE.

Le Règlement du 29 Mai 2018, dans son OS1 ambitionne une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises, en développant les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle, et l'esprit d'entreprise.

Thématique assez transversale et nouvelle, les opérations programmées pour la période 2021/2027 seront plus expérimentales que pour d'autres thématiques d'ores-et-déjà bien appréhendées par les autorités de gestion en présence.

A noter que sur ce sujet des indicateurs de réalisation et de résultats très spécifiques ont été identifiés et sont représentés dans le tableau ci-dessous :

*Tableau 2 Extrait des indicateurs de réalisation et de résultats OS 1*

| Réalisation                                                                                         | Résultats                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RCO 16 – Acteurs participant à un processus de découverte entrepreneuriale                          | RCR 24 – PME bénéficiant d'activités de développement de compétences menées par un écosystème local/régional                                                                                                                                         |
| RCO 17 – Investissements dans des écosystèmes locaux/régionaux pour le développement de compétences | RCR 97 – Apprentis bénéficiant d'un soutien en PME                                                                                                                                                                                                   |
| RCO 101 – PME investissant dans le développement de compétences                                     | RCR 98 – Membres du personnel de PME achevant un programme d'enseignement professionnel continu (EFPC) (par type de compétences : compétences techniques, vertes, de gestion ou d'entrepreneuriat, autres)                                           |
| RCO 102 – PME investissant dans les systèmes de gestion de formations                               | RCR 99 – Membres du personnel de PME achevant une formation alternative pour des activités de services à forte intensité de connaissances (KISA) (par type de compétences : compétences techniques, vertes, de gestion ou d'entrepreneuriat, autres) |
|                                                                                                     | RCR 100 – Membres du personnel de PME achevant une formation formelle pour le développement de compétences (KISA) (par type de compétences : techniques, vertes, de gestion ou d'entrepreneuriat, autres)                                            |

RCO : indicateur commun de réalisation en matière de politique régionale.

RCR : indicateur commun de résultat en matière de politique régionale.

Pour autant, au regard des enjeux identifiés dans le cadre de nos travaux précédents, différentes opérations pourraient être mises en œuvre avec le co-financement du FEDER :



| Enjeux identifiés                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Typologies d'opérations<br>finançables par le FEDER<br>2021/2027                                                                                                                                                                                                                                         | Freins et leviers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Catégorisation                                                                          | Exemples d'opérations<br>programmées en 2014/2020                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>L'amélioration de l'adéquation de l'offre et de la demande de compétences sur le marché du travail</p> <p>L'amélioration du continuum orientation / formation / emploi à l'échelle des territoires</p> <p>L'anticipation des formations dans les TPE / PME et ce particulièrement face aux mutations en cours ou à venir</p> | <p>Action de formation <b>des salariés et des dirigeants</b> d'entreprises afin de développer les connaissances et les compétences en lien avec les transitions et mutations (nouvelles technologies, les évolutions sociales et environnementales) <b>(cf. en lien avec le thème 3.5 mutations)</b></p> | <p>Pas de retour d'expérience sur ce type d'opération sur la programmation 2014/2020</p> <p>Un point de vigilance important sur la possibilité à faire financer cette action via du FEDER</p> <p>A noter que l'interprétation de la Commission sur ce volet formation (OS1 - Objectif stratégique 4), des salariés serait à ce stade ciblée sur celles en lien avec la S3 . Mais cette interprétation pourrait évoluer dans le cadre du nouveau contexte économique actuel.</p> <p>Des actions de formation qui supposent de faire des actions de sensibilisation en amont</p> <p>Point de vigilance concernant l'articulation de ces actions avec le FSE+</p> | <p>Nouvelle proposition de type d'actions</p>                                           | <p>/</p>                                                                                                                                                                        |
| <p>L'anticipation des formations dans les TPE / PME et ce particulièrement face aux mutations en cours ou à venir</p> <p>Le développement des formations et compétences afin</p>                                                                                                                                                | <p>Investissement dans une opération de bâtiment / plateforme / autre pour le développement des compétences</p>                                                                                                                                                                                          | <p>Peu d'opérations de ce type identifiées dans le cadre de l'OT 3 2014/2020</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>Reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020</p> | <p>Création d'un plateau technique dédié aux formations "métiers de la fibre". Ce plateau aura vocation à accueillir en formation, des demandeurs d'emploi et des salariés.</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                         |   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| de pouvoir disposer des talents digitaux (nouveaux talents et salariés en poste) (cf. thème 3.5 mutations)                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                         |   |
| L'accompagnement spécifique des chefs d'entreprises (particulièrement des PME) dans certaines phases de leurs développement (dont international), en identifiant les financements associés (cf. en lien avec le thème 3.3 internationalisation des entreprises)  | Action de sensibilisation <b>des dirigeants / salariés</b> au potentiel du développement à l'international export et d'accompagnement à l'identification et à la captation de nouveaux marchés | <p>Actions collectives à destination des entreprises / dirigeants dont le volet sensibilisation au potentiel du développement à l'international export mériterait d'être accentué</p> <p>A noter que l'interprétation de la Commission sur ce volet formation (OS1 - Objectif stratégique 4), des salariés serait à ce stade ciblée sur celles en lien avec la S3 . Mais cette interprétation pourrait évoluer dans le cadre du nouveau contexte économique actuel.</p>                    | Reconduction des types d'actions financés dans le cadre de la période 2014-2020, en envisageant une massification de leur programmation | / |
| <p>Le développement des compétences des dirigeants de TPE/PME en matière d'éducation financière</p> <p>L'accompagnement des TPE/PME pour l'identification et la mobilisation de nouvelles sources de financement (cf. en lien avec le thème financement 3.4)</p> | Action de sensibilisation <b>des dirigeants / salariés</b> aux différents financements mobilisables à tous les stades du développement de leurs entreprises                                    | <p>A noter que l'interprétation de la Commission sur ce volet formation (OS1 - Objectif stratégique 4), des salariés serait à ce stade ciblée sur celles en lien avec la S3 . Mais cette interprétation pourrait évoluer dans le cadre du nouveau contexte économique actuel.</p> <p>A noter l'initiative de la banque de France via une plateforme visant à sensibiliser les dirigeants sur ces sujets</p> <p><b>Point de vigilance :</b><br/>Sécurisation de l'encadrement juridique</p> | Nouvelle proposition de type d'actions                                                                                                  | / |

- **Domaine d'intervention proposé dans l'Annexe 1 de la proposition de Règlement :** « Développement des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise »

## 5.5 En matière de financement des entreprises

Après deux années consécutives de hausse, l'investissement des PME françaises fléchit en 2018 et enregistre une baisse de 2,6 %<sup>6</sup>. Ce recul de l'investissement intervient alors même que les conditions d'accès aux financements restent favorables pour les PME. A ce titre, le soutien aux investissements productifs des PME françaises, et l'offre de financement associée, reste un enjeu majeur pour maintenir la compétitivité de notre économie. L'accès à des financements est un préalable essentiel à la création et au développement des TPE/PME, qui rencontrent le plus de difficultés (par rapport aux ETI ou aux grandes entreprises) dans le financement de leurs projets, compte tenu de leur taille ou de leur profil de risque. Les besoins de financement des entreprises sont de différentes natures : acquisition d'un nouvel équipement, mobilisation d'actifs immatériels, augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) liée à un développement, besoin ponctuel de trésorerie... Pour se développer de façon sereine, la plupart des entreprises a besoin de trouver des solutions financières adaptées à ces différents besoins. Un des enjeux identifié, compte-tenu également des nouveaux profils d'entrepreneurs et d'activités, concerne la garantie des emprunts permettant aux entreprises d'accéder aux financements dans des conditions de risques acceptables et incitatives. C'est notamment sur ce point que les besoins semblent se concentrer en France.

Dans le cadre de la programmation des fonds FEDER en France, et ce depuis la programmation 2007-2013, les AG régionales, avec une forte implication de Bpifrance, ont déployé de nombreux instruments financiers (fonds de prêt, fonds de participation, fonds de garantie, fonds innovation, ...) co-financés par le FEDER pour répondre aux différents besoins des entreprises. A ce titre, les AG ont acquis une expérience sur la mise en place et en œuvre de ce type d'outils permettant de répondre à un double objectif : une réponse aux besoins des entreprises et une réponse aux besoins de dynamisation de la programmation des fonds FEDER.

Aussi, dans le cadre de la programmation 2021-2027, en lien avec les orientations de la Commission, les Régions envisagent de recourir plus massivement (plus d'outils mis en place et/ou plus de FEDER mobilisé) aux instruments financiers dans le cadre de la prochaine programmation FEDER.

Sur les instruments financiers, il semblerait que beaucoup de choses aient déjà été mises en place. L'enjeu pour la période à venir est avant tout de massifier les interventions, et d'amener plus de Régions à étendre la programmation du FEDER via ce type de soutien, même si quelques nouveaux sujets voient le jour.

Le tableau ci-dessous rappelle les enjeux identifiés en matière de financement d'entreprise, hors volet "création" traité dans le paragraphe 3.1 dédié à la thématique de l'entrepreneuriat.

| Enjeux identifiés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Typologies d'opérations finançables par le FEDER 2021/2027                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Freins et leviers                                                                                                                                                                                                | Catégorisation                                                                                                                                 | Exemples d'opérations programmées en 2014/2020                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>La formation et l'accompagnement des dirigeants et notamment des TPE et PME, en matière de stratégie de financière (financement de la croissance, des investissements, de l'innovation, de la transition, ...)</p> <p>Le renforcement de la lisibilité et visibilité, auprès des dirigeants d'entreprises, de l'offre globale de financement (privé et public)</p> | <p>Actions de formation des dirigeants aux stratégies de financement et plus largement sur une approche 360° de l'entreprise permettant d'identifier l'ensemble des besoins de financement</p> <p>Accompagnement des dirigeants dans l'élaboration de leurs stratégies de financement et identification des outils adaptés</p> <p>Plateforme nationale et régionale du financement d'entreprises</p> <p>Campagne de sensibilisation</p> | <p>Point de vigilance : Coordination des acteurs du financement pour éviter de démultiplier l'offre et garantir la complétude de l'offre proposée aux dirigeants</p>                                             | <p>Nouvelle proposition de type d'actions</p>                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                   |
| <p>Le renforcement des accompagnements financiers en fonds propres des entreprises notamment des TPE/PME ; L'articulation renforcée des outils de financement du secteur bancaire avec les instruments financiers soutenus par des fonds publics (notamment sur les outils de garantie)</p>                                                                           | <p>Action de reconduction des instruments financiers dans une logique d'élargissement des interventions ainsi finançables (incluant l'ensemble des mutations en lien avec les nouvelles technologies, les évolutions sociales et environnementales, ainsi que</p>                                                                                                                                                                       | <p>Levier : Pérenniser les partenariats avec Bpifrance ou autres types d'intermédiaires sur le déploiement et la mise en œuvre des IF</p> <p>Construire des collaborations et partenariats renforcés avec le</p> | <p>Reconduction des types d'actions financés dans le cadre de la période 2014-2020, en envisageant une massification de leur programmation</p> | <p>Mise en place d'un Instrument financier consiste à mobiliser des fonds publics faisant levier sur les investissements privés et ce afin d'accompagner efficacement les TPE/PME régionales dans leur projet</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le déploiement plus large des outils de garantie pour tous les secteurs et les profils d'entrepreneurs</p> <p>La mise en place et la pérennisation d'une offre de financement complète pour tous les stades de développement des entreprises (<b>cf. en lien avec le thème 3.2 filières</b>)</p> <p>Le déploiement d'outils financiers spécifiques pour soutenir la digitalisation des TPE/PME (<b>cf. en lien également avec le thème 3.5 mutation</b>)</p> <p>L'accompagnement des entreprises au développement de l'économie circulaire (<b>cf. en lien avec le thème 5.6 mutations</b>)</p> | <p>l'économie circulaire...), avec d'importantes actions de communication en amont à destination des bénéficiaires.</p> <p>Les instruments financiers doivent également permettre de soutenir les nouveaux modèles de développement d'entreprises du type entreprise d'utilité sociale, ou de sanctuariser des volumes de financement pour des projets de ce type</p> <p>Fonds de prêt (notamment Prêt industriel à taux zéro)<br/>Fonds de garantie<br/>Fonds de participation</p> | <p>secteur bancaire traditionnel et des investisseurs privés.</p> <p>Il semble important de ne pas s'intéresser uniquement aux entreprises à forte composante innovation mais bien à l'ensemble des typologies/secteurs d'entreprises.</p> <p>Mettre en place de manière systématique un parcours de formation en amont et après le financement auprès des dirigeants</p> <p>Intégrer la possibilité d'élargir des outils financiers afin de leur permettre d'intégrer la prise en compte des nouvelles mutations et transitions (en cours et à venir)</p> <p>Développer ou reconduire ces outils de financement en cohérence avec ceux développés spécifiquement en matière de soutien à l'innovation</p> |                                                                                                      | <p>de création ou de développement</p> <p>Mise en place d'un fonds d'amorçage dont l'objet est d'investir en capital à l'amorçage de projets technologiques à fort contenu innovant portés par des PME dans les domaines technologiques disposant d'une forte propriété intellectuelle différenciée en priorité.</p> |
| <p>L'accompagnement à l'export des entreprises françaises et particulièrement les PME entre 50 et 249 salariés (<b>cf. en lien avec le thème 3.3 international</b>)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Prise de participation dans des entreprises de 50 à 249 salariés dont le projet de développement est centré sur l'internationalisation</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Levier :</p> <p>Face à la difficulté de mobiliser les investisseurs, une action de sensibilisation des investisseurs privés aux effets de levier potentiels du développement</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>Nouvelle proposition de type d'actions, répondant notamment à un enjeu « émergent » identifié</p> | <p>/</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|                                                                                                                               |                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                        |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---|
| L'accompagnement des TPE/PME vers de nouveaux marchés à forte marge de croissance                                             |                                                                                            | international serait pertinente en amont                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                        |   |
| Le développement d'outils de financement adaptés pour les sociétés et les consortiums de projets                              | Mise en place d'Instruments financiers dédiés pour les sociétés/consortium de projets      | Point de vigilance :<br>Vérifier en amont la faisabilité juridique et réglementaire ainsi que les modalités de mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                          | Nouvelle proposition de type d'actions | / |
| L'accompagnement dans la reconversion de friches foncières et immobilières ( <b>cf. en lien avec le thème 3.5 mutations</b> ) | Mise en place d'outils de financement spécifique sur l'immobilier et foncier d'entreprises | <p>Poin de vigilance :<br/>Vérifier en amont la faisabilité juridique et réglementaire ainsi que les modalités de mise en œuvre</p> <p>Cela peut aussi se mettre en place via des subventions</p> <p>Exemple de Breizh Immo société de portage immobilier qui à ce jour ne mobilise pas du FEDER</p> <p>Quid de la création d'une société de portage immobilier ?</p> | Nouvelle proposition de type d'actions | / |

- **Domaines d'interventions proposés dans l'Annexe 1 de la proposition de Règlement** : tous les domaines prévus

A noter que deux fiches focus de préconisations d'opérations programmables pour 2021/2027 ont été rédigées sur les sujets suivants et sont consultables en annexe :

- Fiche A : Mise en place d'Instruments financiers ;
- Fiche B : Mise en place d'outils de financements spécifiques sur l'immobilier et foncier d'entreprises.

## 5.6 En matière de mutations en lien avec les nouvelles technologies, les évolutions sociales et environnementales

Les différentes mutations en lien avec les nouvelles technologies, les évolutions sociales et environnementales qui sont en cours, impactent tous les secteurs d'activité, et génèrent dans les entreprises aussi bien des transformations structurantes, que des évolutions plus diffuses par apport successif d'innovations.

Compte tenu du risque financier plus élevé associé au développement de nouvelles technologies ou à la mise en place de nouveaux processus de production, les instruments financiers semblent constituer une solution de soutien pertinente selon les autorités de gestion impliquées dans la démarche. Ils permettraient en effet, de partager le risque notamment sur les volets robotique et IA... (c. thème financement 3.4)

D'autres pistes de nouvelles actions programmables ont été partagées avec les autorités de gestion. Un des enjeux pour la prochaine programmation sera de clarifier l'éligibilité de ces pistes.

Pour autant, au regard des enjeux identifiés dans le cadre de nos travaux précédents, différentes opérations pourraient être mises en œuvre avec le co-financement du FEDER. Le tableau ci-dessous ne présente que les typologies d'opérations qui n'ont pas encore fait l'objet d'une présentation plus haut dans le présent rapport.

| Enjeux identifiés                                                                                                                                                                                                                           | Typologies d'opérations finançables par le FEDER 2021/2027                                                                                                                                                                                                                                                                          | Freins et leviers                                                                                                                                       | Catégorisation                         | Exemples d'opérations programmées en 2014/2020       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------|
| L'accompagnement des entreprises au développement de l'économie circulaire (cf. en lien avec le thème 3.4 financement et en lien avec le thème 3.2 développement et structuration de filières (dont industrie et investissements productifs | Action collective visant à mettre en relations entre entreprises / acteurs en vue de développer l'économie circulaire / accompagner ou anticiper les mutations (dont nouveau process de production avec une assurance de la recyclabilité du produit par exemple)                                                                   | Sensibilisation en amont sur les effets leviers de telles actions auprès des entreprises                                                                | Nouvelle proposition de type d'actions | Financement d'un poste d'animation au sein d'une CCI |
|                                                                                                                                                                                                                                             | <p>Accompagnement technique et financier des acteurs de l'économie circulaire pour répondre aux spécificités de développement du secteur</p> <p>Accompagnement technique et financier des acteurs économiques pour répondre aux mutations en lien avec les nouvelles technologies, les évolutions sociales et environnementales</p> | Mise en place d'outils financiers sous réserve de validation de l'évaluation ex ante ou élargissement des outils financiers d'ores-et-déjà mis en place | Nouvelle proposition de type d'actions | /                                                    |



- **Domaines d'interventions proposés dans l'Annexe 1 de la proposition de Règlement :**  
 « Infrastructures commerciales des PME (y compris les parcs et sites industriels) » + « Développement des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise » + « Processus d'innovation dans les PME (procédés, organisation, commercialisation, cocréation, innovation tournée vers les utilisateurs et la demande) » + « Transfert de technologies et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur » + « Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique »

## 5.7 En matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Au travers de la loi en faveur de l'ESS adoptée le 31 Juillet 2014, le secteur obtient officiellement sa reconnaissance et la reconnaissance de ses spécificités inscrivant de ce fait, leurs prises en compte dans les politiques publiques de mieux l'accompagner. Outre les associations, les coopératives, les sociétés mutuelles et les fondations généralement considérées comme le noyau de la loi sur l'économie sociale, la loi, dans son article 1, ouvre le champ de l'ESS à des entreprises commerciales dont l'activité économique a pour objet l'utilité sociale (soutien à des personnes vulnérables, lutte contre l'exclusion et les inégalités, éducation à la citoyenneté, développement durable tel que défini à son article 2) et dont la gestion respecte un ensemble de conditions concernant notamment, mais non exclusivement, la redistribution limitée des bénéfices (réinvestissement d'une partie des excédents, conditions de prise de contrôle plus restrictives, etc.). En 2015, en France, qui est pionnier en Europe dans le développement de l'ESS et son accompagnement, on comptabilise 2,37 millions de salariés dans le secteur de l'ESS et plus de 221 000 structures.

Le secteur fait face à des enjeux de structuration et de financement. Bien que le FEDER semble peu mobilisé pour soutenir le développement de l'ESS, compte-tenu de la nature des structures de l'ESS et de la dispersion des acteurs, certains enjeux pourraient tout de même être intégrés dans la prochaine programmation 2021-2027.

| Enjeux identifiés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Typologies d'opérations finançables par le FEDER 2021/2027                             | Freins et leviers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Catégorisation                                                                                     | Exemples d'opérations programmées en 2014/2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le soutien à la création et au développement des structures de l'ESS via notamment des offres de financement spécifique</p> <p>L'accompagnement des territoires, des entreprises, et des salariés à la prise en compte et au développement de l'économie circulaire, ainsi que des transitions énergétiques et écologique</p>     | Développement d'instruments financiers dédiés à l'ESS (prêt, garantie, participation)  | Le secteur de l'ESS est composé de petites structures avec une forte représentativité du secteur associatif. Ces acteurs peuvent ne pas disposer de l'ingénierie et de l'assise financière pour gérer du financement européen. Il convient de mettre en place un accompagnement spécifique auprès des acteurs pour sécuriser le financement (en complément de l'accompagnement financier, développer un accompagnement technique de ces acteurs). | Reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020 (en les adaptant) | <p>Fonds d'Innovation sociale (FISO) mis en place par Bpifrance (Sud, Bretagne, ...)</p> <p>Mise en place et abondement d'un instrument financier de garantie dans des quartiers "politique de la ville" référencés ITI à destination d'un public fragile de porteurs de projets en situation d'exclusion ou de précarité économique</p> <p>Installation d'Emmaüs Connect</p> |
| <p>Le soutien à la création et au développement des structures de l'ESS via notamment des offres d'accompagnements spécifiques</p> <p>L'accompagnement des territoires, des entreprises, et des salariés à la prise en compte et au développement de l'économie circulaire, ainsi que des transitions énergétiques et écologique</p> | Mis en place d'infrastructures d'aide au développement de l'ESS (exemple : incubateur) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Reconduction d'un type d'actions financées dans le cadre de la période 2014-2020                   | <p>Financement d'un incubateur de l'ESS en Pays de la Loire</p> <p>Laboratoire de l'innovation sociale. Il s'agit d'un tiers lieu caler sur les besoins du territoire qui propose aux habitants : 3 espaces complémentaires (Fablab, creative room, co-working) et 3 outils adaptés (animation, idéation, prototypage)</p>                                                    |

- **Domaines d'interventions proposés dans l'Annexe 1 de la proposition de Règlement** : « Infrastructures commerciales des PME (y compris les parcs et sites industriels) » + « Processus d'innovation dans les PME (procédés, organisation, commercialisation, cocréation, innovation tournée vers les utilisateurs et la demande) » + « Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie circulaire »

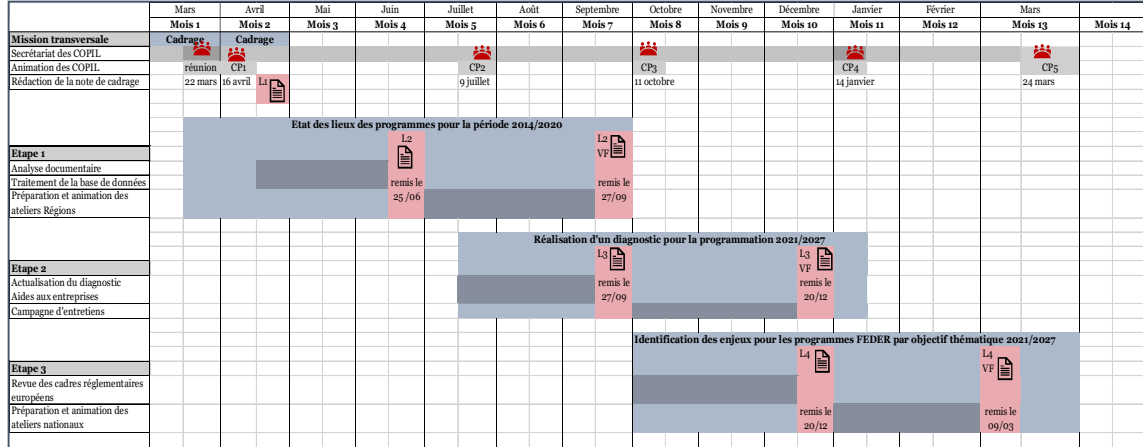
## 5.8 En matière de coordination des acteurs de l'accompagnement au développement des entreprises

Bien que cet enjeu soit partagé par les différents acteurs impliqués dans le développement des entreprises, il renvoie avant tout à une capacité de ces derniers à mettre en synergie et complémentarité leurs interventions afin de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises, tout en permettant de donner un maximum de lisibilité et de visibilité à l'offre globale proposée à ces dernières.

Il semble compliquer, compte-tenu de la nature des dépenses associées pour répondre à ces enjeux, qui sont avant tout des dépenses de fonctionnement, de mobiliser un co-financement du FEDER.

- **Domaine d'intervention proposé dans l'Annexe 1 de la proposition de Règlement** : tous par ricochet

Le schéma ci-dessous présente une synthèse des différentes échéances passées pour chacune des étapes de la mission.



Les dates de remise des rapports mentionnées ci-dessus, sont les dates de remise au CGET/ANCT. Une fois pré-validés par le CGET/ANCT, les rapports seront par la suite partagés avec les membres du Comité de Pilotage via la plateforme i-cget.

## Annexe A Fiche focus A de préconisation : Mise en place d'Instruments financiers

Type de préconisation :

- Préconisations d'amélioration ☐
- Préconisations d'amplification ☒
- Préconisations nouvelles ☐

### A / CONTEXTE ET ENJEUX

#### CONTEXTE :

Au cours de la période 2014-2020, comme cela a été présenté dans le bilan de la programmation de l'OT3, la mobilisation du FEDER via des instruments d'ingénierie financière (IF) s'est largement accrue pour soutenir la compétitivité des PME. Au moment de l'élaboration de ce bilan, la mobilisation du FEDER via des instruments d'ingénierie financière représente près de 20% des montants totaux de FEDER programmés et/ou soldés au titre de l'OT 3 pour la période 2014-2020.

La quasi-totalité des Régions, Autorités de Gestion (AG) du FEDER en France, ont mobilisé, de manière plus ou moins importante (nombre d'outils et volumes financiers), des fonds FEDER sur des IF (sur des natures d'outils différents) pour financer la compétitivité des PME.

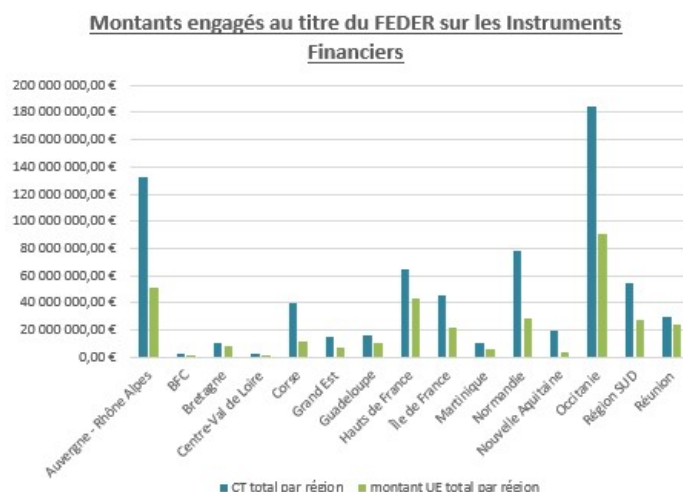


FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DES IF, MARS 2019, ANCT

Les IF recensés en France sont pour l'essentiel des outils de type généraliste et ne sont pas ciblés sur des secteurs spécifiques. Ils couvrent les différentes phases du cycle de développement (création, développement, voire transmission) et associent différentes formes de soutien (participation, prêts, et dans une moindre mesure garantie).

Illustrant les enjeux de massification des IF, les tableaux ci-dessous présentent dans un premier temps un recensement non exhaustif, réalisé par l'ANCT en mai 2019, de l'ensemble des IF déployés dans les différentes régions françaises (hors FESI) et dans un second tableau le recensement des IF co-financés par les FESI. On constate qu'à ce jour le ratio IF co-financé / IF total est de l'ordre de 50% démontrant ainsi les capacités de massification du recours au FEDER

| Région                         | Nombre d'IF | Caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bourgogne-Franche Comté</b> | 10          | Ciblent des PME et/ou jeunes entreprises innovantes en phase d'amorçage / création ou bien de développement.<br>5 Fonds de capital investissement<br>3 Fonds de garantie<br>2 Fonds de prêts                                                                                                                                                                                    |
| <b>Bretagne</b>                | 14          | 3 Fonds interrégional d'amorçage destinés à de jeunes entreprises innovantes<br>4 Fonds d'apport en fond propres pour des PME ou TPE<br>3 Fonds de prêts d'honneur pour des créateurs ou repreneurs d'entreprises (innovantes, à fort potentiel d'emploi ou bien agricoles)<br>2 Fonds de garantie d'emprunts (toute finalité) destiné aux TPE et PME bretonnes                 |
| <b>Centre-Val de Loire</b>     | 15          | 5 Fonds d'investissement (amorçage, développement, transmission retournement)<br>3 Fonds de garantie (amorçage, développement, transmission)<br>4 outils de prêt PME / TPE (prêt à taux zéro ou taux bonifié)<br>3 garanties de prêts octroyés pour des agriculteurs et la filière forestière                                                                                   |
| <b>Corse</b>                   | 1           | Financement des TPE (fonds de trésorerie)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Grand Est</b>               | 12          | 11 FPCI dédié à des PME<br>1 outil de prêt participatif (sans élément d'aide publique)                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Hauts-de-France</b>         | 18          | 3 outils de garantie d'aide aux entreprises (TPE, PME, ETI, en phase de création, transmission ou renforcement de trésorerie, redéploiement)<br>7 outils de prêts (PME, ETI et microentreprises en développement ou création)<br>8 outils de prise de participation (actions, obligations convertibles) dédiés à des entreprises en développement, ou en création ou à des PME. |
| <b>Île-de-France</b>           | 4           | PME et ESS (garantie, participation, prêt amorçage, prêt croissance)                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Martinique</b>              | 3           | 1 prêt à taux zéro<br>2 prêts participatifs<br>Entreprises innovantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Normandie</b>               | 1           | Fond généraliste : prêt participatifs pour PME et ETI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Occitanie</b>               | 21          | 9 outils de prêt (TPE, PME du BTP, entrepreneurs salariés en CAE, entreprises ESS)<br>3 outils de garantie<br>1 outils de prise de participation (Apports associations)<br>7 outils investissement haut de bilan (TPE, PME et ETI)                                                                                                                                              |
| <b>Pays de la Loire</b>        | 11          | 8 outils de renforcement des fonds propres<br>2 outils de garantie pour faciliter l'accès au crédit bancaire (TPE ou tous prêts de plus de 24 mois (tous secteurs d'activité, sauf immobilier, activité de jeux et activités financières) ou activités agricoles)<br>1 Fonds de prêt d'honneur pour soutenir la création ou reprise d'entreprises (tous secteurs)               |
| <b>Région SUD</b>              | 9           | 3 prêts à taux zéro et 1 prêt à taux variable (TPE et microentreprises)<br>3 outils de prise de participation au capital pour l'amorçage de PME innovante ou le développement de PME<br>2 outils d'aide aux entreprises (prêt, garantie ou prise de participation selon les projets) dédiés aux coopératives et entrepreneurs engagés.                                          |
| <b>Réunion</b>                 | 1           | Garantie bancaire pour TPE et PME                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

FIGURE 4 : CARTOGRAPHIE DES IF, MARS 2019, ANCT

| Région                  | Nb d'IF (FESI) | CT               | montants UE     | Cette région propose au moins 1 : |          |                        | Cette région propose au moins 1 Fond de | Cette région propose au moins 1 Fond Spécifique |                     | Cibles        |           |     |                     | Cycle de Vie ciblé :<br>Amorçage / Création |              | Cycle de Vie ciblé :<br>Développement |     |            | Cycle de Vie ciblé :<br>Transmission / Reprise |
|-------------------------|----------------|------------------|-----------------|-----------------------------------|----------|------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|---------------|-----------|-----|---------------------|---------------------------------------------|--------------|---------------------------------------|-----|------------|------------------------------------------------|
|                         |                |                  |                 | Prêt                              | Garantie | Prise de participation |                                         | avec Fonds de Fonds                             | sans Fonds de Fonds | Entrepreneurs | TPE / PME | ETI | Grandes entreprises | Innovant                                    | non-innovant | Investissement                        | BFR | Innovation |                                                |
| Auvergne-Rhône Alpes    | 3              | 132 591 306,15 € | 51 186 450,00 € | oui                               | non      | oui                    | oui                                     | non                                             | oui                 | oui           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Bourgogne-Franche Comté | 1              | 2 600 000,00 €   | 900 000,00 €    | non                               | non      | oui                    | non                                     | non                                             | oui                 | non           | oui       | non | non                 | oui                                         | non          | non                                   | oui | non        | non                                            |
| Bretagne                | 1              | 10 000 000,00 €  | 8 000 000,00 €  | non                               | non      | oui                    | non                                     | non                                             | oui                 | non           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | non                                   | oui | non        | non                                            |
| Centre-Val de Loire     | 1              | 3 000 000,00 €   | 1 500 000,00 €  | non                               | non      | oui                    | non                                     | non                                             | oui                 | non           | oui       | non | non                 | oui                                         | non          | non                                   | oui | non        | non                                            |
| Corse                   | 5              | 40 250 000,00 €  | 12 000 000,00 € | oui                               | oui      | oui                    | non                                     | non                                             | non                 | oui           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Grand Est               | 4              | 15 551 000,00 €  | 7 475 000,00 €  | oui                               | oui      | oui                    | non                                     | non                                             | oui                 | non           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Guadeloupe              | 5              | 16 307 087,00 €  | 10 900 000,00 € | oui                               | oui      | non                    | non                                     | non                                             | oui                 | non           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Hauts de France         | 6              | 64 990 000,00 €  | 42 800 000,00 € | oui                               | oui      | oui                    | non                                     | non                                             | oui                 | non           | oui       | oui | oui                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Île de France           | 2              | 45 025 000,00 €  | 21 914 625,00 € | oui                               | oui      | oui                    | non                                     | non                                             | non                 | non           | oui       | non | non                 | non                                         | non          | non                                   | oui | oui        | non                                            |
| Martinique              | 2              | 11 000 000,00 €  | 6 260 000,00 €  | oui                               | oui      | oui                    | oui                                     | oui                                             | non                 | non           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Normandie               | 7              | 78 800 000,00 €  | 28 066 000,00 € | oui                               | non      | oui                    | non                                     | non                                             | non                 | oui           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Nouvelle Aquitaine      | 2              | 20 000 000,00 €  | 4 000 000,00 €  | oui                               | non      | oui                    | non                                     | non                                             | non                 | oui           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Occitanie               | 6              | 184 000 000,00 € | 90 437 500,00 € | oui                               | oui      | oui                    | oui                                     | oui                                             | non                 | non           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Région SUD              | 2              | 54 257 330,00 €  | 27 128 665,00 € | non                               | oui      | oui                    | non                                     | non                                             | oui                 | non           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | oui                                   | oui | oui        | oui                                            |
| Réunion                 | 1              | 30 000 000,00 €  | 24 000 000,00 € | oui                               | non      | oui                    | oui                                     | non                                             | non                 | non           | oui       | non | non                 | oui                                         | oui          | non                                   | oui | non        | non                                            |

FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DES IF, MARS 2019, ANCT

Les instruments financiers constituent un outil particulier de la mise en œuvre du FEDER permettant de mobiliser des enveloppes financières relativement importantes sur un nombre limité d'opérations (un instrument correspondant à une opération FEDER) et en capacité d'intervenir auprès d'un nombre relativement important d'entreprises comparativement à des interventions plus classiques en mode « subvention ». A titre d'exemple, les fonds de garantie proposent des ratios volume financier de FEDER mobilisé / nombre total d'entreprises soutenues relativement important, et ce, d'autant plus que les montants de garantie peuvent être assez faibles. Par ailleurs, dans la quasi-totalité des IF, leur mise en œuvre se fait via la mobilisation de co-financements, publics et privés, en contrepartie des fonds FEDER. A ce titre, les effets levier financiers peuvent être relativement importants (pour 1€ de FEDER mobilisé, jusqu'à 10€ mobilisables pour les entreprises).

Ainsi, les instruments financiers participent activement à la dynamique de programmation, ainsi qu'à sa performance. Les instruments financiers se déclinent sous différentes formes permettant de répondre aux besoins de financement des entreprises via des prêts, des garanties, des capitaux et d'autres mécanismes supportant les risques.

Outre les avantages évidents du recyclage de fonds publics sur le moyen/long terme, les instruments financiers aident à mobiliser des financements publics et/ou privés complémentaires afin de répondre aux besoins des entreprises et à leurs enjeux de croissance et de compétitivité.

Ce financement reste un enjeu majeur pour maintenir la compétitivité de notre économie et accompagner les entreprises sur leurs différentes phases de développement.

#### ENJEUX :

7 thématiques principales ont été identifiées et investiguées dans le cadre de l'analyse de la programmation du FEDER OT3 « Aides aux PME ». Il s'agit du développement de l'entrepreneuriat et reprise d'entreprises ; du développement et structuration de filières ; de l'internationalisation des entreprises ; de la formation et montée en compétences ; de l'économie sociale et solidaire ; des mutations en lien avec les nouvelles technologies, et les évolutions sociales et environnementales, ainsi que du financement des entreprises.

Cette préconisation d'amplifier le recours à des instruments financiers dans le cadre de la programmation du FEDER pour la période 2021-2027 doit permettre de répondre à un besoin constant et permanent pour les entreprises de financer leur développement, tout en tenant compte d'enjeux de simplification de gestion pour les AG, tout en garantissant la dynamisation, la sécurisation et l'efficacité de la programmation. Ce mode de financement des entreprises, mobilisant des fonds FEDER, peut ne pas être exclusif et se combiner avec des interventions plus classiques « en mode subvention ». A ce titre, il semble indispensable dans le cadre d'une réflexion globale de soutien à la compétitivité des PME, d'engager une réflexion stratégique sur les modes de financements les plus adaptés selon : la taille et typologie des entreprises visées, la nature des besoins financiers couverts et les types d'investissements associés, les volumes de financement mobilisés, l'effet levier sur des co-financements et la dynamique, la sécurisation de la programmation, ainsi que les coûts de gestion et de mise en œuvre associés supportés par les différents gestionnaires.



**1 OBJECTIF SPECIFIQUE 2021-2027 VISE : OS1 : « une Europe plus intelligente », grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises****2 INSTRUMENTS FINANCIERS PRECONISES :**

Sur les instruments financiers, il semblerait que beaucoup de choses aient déjà été mises en place. Ceci est notamment renforcé par les possibilités de mettre en œuvre des IF via Bpifrance et compte tenu de la professionnalisation aux règles FEDER des intermédiaires financiers (sociétés régionales mises en place par les Régions, sociétés de gestion privées, ...).

La proposition pour la période à venir est avant tout d'amener plus d'autorités de gestion à étendre la programmation du FEDER via ce type de soutien, même si quelques nouveaux sujets voient le jour (financement de sociétés de projets notamment) dont les possibilités (éligibilité) de co-financement via le FEDER restent soumises aux règles en matière d'aides d'état et à l'orientation des programmes.

En effet, selon les contextes et tissus économiques régionaux (prédominance d'entreprises innovantes, industrielles, TPE, ...) et des enjeux économiques, la reconduction d'outils financier de type fonds de garantie, fonds de prêt et fonds de participation, semblent tout à fait pertinent pour répondre aux besoins des entreprises : couverture des différentes phases de développement et propositions de différentes formes d'intervention (prêt, garantie, prises de participation).

Les préconisations pour la période 2021-2027, au-delà de la massification du recours à l'ingénierie financière, porte sur le « ciblage » de ces IF. En effet, à ce jour, les AG ont assez peu spécialisé leurs IF et/ou les natures des projets financés par leurs intermédiaires. Aussi, dans le contexte actuel il serait intéressant de pouvoir ouvrir les outils existants et pouvant être reconduits afin de couvrir un spectre plus large et de répondre plus spécifiquement :

- Aux mutations et transitions auxquelles font face les entreprises : transition numérique, environnementale, sociétale, ...). Par exemple, le fonds Cap3Ri, en Hauts de France, permet d'investir en capital développement dans des entreprises ayant des projets au cœur de la Troisième Révolution Industrielle (production, stockage et distribution d'ENR&R et les actions ciblant l'économie circulaire et l'écologie industrielle, y compris la R&D.
- Aux enjeux d'innovation notamment pour des entreprises peu innovantes
- Aux enjeux de l'internationalisation
- Aux enjeux de la reprise / transmission d'entreprise (notamment sous forme de prise de participation)
- Aux enjeux d'investissement (dont le foncier et l'immobilier. Voir la fiche recommandations dédiée)
- ...

Par ailleurs, il semble également important de conserver des capacités d'intervention en IF sur des entreprises peu voire pas innovantes (entreprises du secteur du tourisme, d'utilité sociale, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, ...), et sur des TPE. Des outils tels que la garantie, les prêts peuvent être tout à fait adaptés pour répondre ces typologies d'entreprises. L'objectif est de pouvoir diversifier les soutiens (nature de projets et d'entreprises soutenus) .

De la même manière, il peut être intéressant de conserver, sans que cela soit exclusif, des capacités d'intervention en IF pour accompagner des profils d'entrepreneurs plus « à risque » du type jeunes créateurs, personnes au chômage de longue durée, personne en reconversion professionnelle ne disposant ni de diplômes, ni d'expériences dans le secteur visé par la création, ... qui ont souvent des difficultés à se faire financer.

Concernant l'économie sociale et solidaire, les besoins identifiés en matière de financement semblent relativement comparables aux besoins des entreprises issues de l'économie traditionnelle selon leurs différentes phases de développement. Aussi, il pourrait pertinent de sanctuariser une part des financements des IF au secteur de l'ESS.

Dans le cadre de la programmation 2021-2027, la réflexion sur les instruments financiers doit permettre d'élaborer une offre de financement qui soit la plus complète possible et cohérente/complémentaire avec les différents outils proposés et disponibles sur les territoires. L'objectif est de s'assurer d'une couverture complète des besoins en financement de toutes les entreprises, et de positionner le FEDER sur des instruments, des phases de développement, des natures d'entreprises, des typologies de projets, ... qui présentent des risques importants, qui par nature sont moins bien couverts par les offres « classiques ». L'objectif est de compléter et sécuriser une chaîne complète de financements mobilisant l'ensemble des acteurs et sources sur les territoires. Le recours aux évaluations ex-ante doit permettre de faire ce travail d'inventaire et de définition de la stratégie de mobilisation du FEDER dans des IF.

En complément de la massification du déploiement d'IF, il semble nécessaire de pouvoir engager des actions de formation et d'accompagnement spécifiques des dirigeants afin de leur donner les outils pour la réussite des projets mis en place (stratégie commerciale, digitalisation, etc.) et optimisant le succès des entreprises soutenues. ( Ce besoin semble d'autant plus marqué que l'on s'adresse à des TPE et à des entreprises de secteurs peu innovants ou traditionnels. Ces programmes de formation et d'accompagnement pourraient être systématisés en amont de l'octroi du financement à l'entreprise. Ce système existe d'ores et déjà sur des aides à l'investissement dans le secteur agricole qui sont octroyées uniquement à des chefs d'exploitation ayant suivi en amont un parcours de formation sur la « performance durable », permettant ainsi de renforcer l'efficacité des financements reçus.

Par ailleurs, la mise en place des IF au large spectre d'intervention, doit permettre de rendre plus lisible et claire l'offre de financement des entreprises.

## 2 RESULTATS ATTENDUS :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Selon les natures d'IF mis en oeuvre, il s'agira de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre une couverture des différentes phases de développement des entreprises ;</li> <li>• Sécuriser l'accès et/ou la mobilisation de sources de financements privés ;</li> <li>• Répondre aux enjeux des transitions économiques, environnementales, numériques, sociales, ... des entreprises ;</li> <li>• Répondre aux besoins des toutes les entreprises et profils d'entrepreneurs</li> <li>• Garantir une cohérence et une complémentarité des différentes offres de financements (privés, publics)</li> <li>•</li> </ul> | <p>REPONSE AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES ANNEXE D : ●●●●</p> <p>REPONSE A DE NOUVEAUX BESOINS : ●●●●</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## C/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

#### a. Aspect réglementaire :

- Engager la réalisation et/ou l'actualisation des évaluations ex-ante « Ingénierie financière » permettant de réaliser un état des lieux de l'offre de financement et des besoins sur le territoire de déploiement du FEDER. Ce travail d'évaluation ex-ante doit permettre d'aboutir à des recommandations sur la nature des IF à mettre en œuvre, leurs dimensionnements et leurs logiques d'intervention.
- Selon les besoins identifiés (typologies d'entreprises, typologies d'investissements, ...), s'assurer en lien avec la stabilisation des cadres d'intervention, de l'éligibilité des entreprises et des projets.
- D'un point de vue réglementaire, la mise en œuvre des IF doit suivre un processus spécifique notamment pour le choix et la sélection de l'intermédiaire financier qui aura la gestion de l'instrument.

#### b. Approche financière :

- Selon l'expérience de l'AG sur la mise en place d'instruments financiers, nous conseillons de limiter le nombre d'IF co-financés par le FEDER pour permettre d'optimiser la gestion et sécurisation de la programmation.
- Nous conseillons, par ailleurs, de massifier les fonds FEDER sur les instruments répondants aux besoins prioritaires du tissu économique local et/ou sur des besoins récurrents des entreprises. Les interventions en garantie, prêt, peuvent répondre à ces besoins.
- Concernant les stratégies de financement, nous conseillons de mettre en place des stratégies relativement « ouvertes » permettant de répondre à une diversité de besoins financiers (petits et gros montants) des entreprises.

### RECAPITULATIF DE LA FAISABILITE

Niveau de faisabilité : ●●●●

#### Identification des avantages, inconvénients et points de vigilance :

| AVANTAGES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | INCONVENIENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Concentration des fonds FEDER sur un nombre limité d'opérations</li><li>• Sécurisation de la programmation</li><li>• Effet levier sur le nombre d'entreprises susceptibles d'être soutenues</li><li>• Mobilisation de co-financements privés</li><li>• Pérennité des dispositifs et réutilisation des fonds</li></ul>                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Une ingénierie de conception et de gestion particulière qui nécessite des compétences spécifiques au sein de l'AG</li><li>• Une mise en œuvre confiée à des tiers, ce qui peut impacter la visibilité des interventions des Régions vis-à-vis des entreprises</li><li>• Des offres, si elles ne sont pas correctement définies en lien avec l'offre préexistantes, qui peuvent venir concurrencer l'écosystème traditionnel du financement d'entreprises</li></ul> |
| <b>POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avant déploiement, il convient de s'assurer que les modes d'interventions, les entreprises visées et les natures de projets sont compatibles avec les cadres réglementaires d'intervention FEDER et dispositions spécifiques (aides d'état notamment)</li><li>• Le choix de l'intermédiaire financier est un point clé pour permettre la dynamique et la sécurisation de la programmation du FEDER via des instruments financiers</li></ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

- *Les AG doivent obliger leurs intermédiaires financiers à mettre en place des modalités de reporting en continu plus précises des activités des IF : nombre et nature des entreprises, secteurs économiques, montants, typologies des investissements soutenus, co-financements obtenus, ... ceci afin de renforcer les capacités de pilotage (cohérence et pertinence de la stratégie d'intervention) et d'accompagnement du déploiement des IF (nature des projets et des entreprises accompagnées, effet levier, ...)*
- *Une mise en œuvre et un déploiement, selon les natures des IF, qui doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs du financement d'entreprises sur le territoire, notamment le réseau bancaire, co financeurs Cela doit permettre de mobiliser au mieux les acteurs privés pour des cofinancements et de rendre cohérent les différentes interventions*
- *Une attention particulière doit être portée sur les modalités d'animation et de visibilité des instruments financiers. Un travail partenariale important doit être mis en place entre les AGs et les intermédiaires financiers. Par ailleurs, un point d'attention doit être porté sur le respects des obligations de communication associées au financement européen.*

## Annexe B Fiche focus B de préconisation : Mise en place d'outils de financements spécifiques sur l'immobilier et foncier d'entreprises

Type de préconisation :

- **Préconisations d'amélioration** ☐
- **Préconisations d'amplification** ☐
- **Préconisations nouvelles** **X**

### A / CONTEXTE ET ENJEUX

#### CONTEXTE :

« Le foncier économique non agricole (établissements, emprises des zones commerciales et entrepôts) couvre 30 % des surfaces artificialisées, selon les estimations produites sur la base de l'enquête Teruti-Lucas<sup>7</sup> de 2014 sur l'occupation et l'utilisation du territoire. Leur augmentation en termes de surfaces imperméabilisées a été, entre 2006 et 2014, plus rapide que celle des usages résidentiels. Depuis les années 1980, la surface occupée par les activités secondaires et tertiaires a doublé, de même que les fonctions résidentielles (période 1981-2014). Depuis les lois SRU, Grenelle et ALUR, les collectivités en charge de la planification spatiale s'engagent dans la limitation de l'artificialisation des sols.

Simultanément, nombre d'entreprises optimisent leurs surfaces, ou sont contraintes de compacter leurs activités et libèrent ainsi du foncier, parfois même dans des zones stratégiques proches des centres, qu'il faut par la suite réhabiliter (démolir, dépolluer, aménager) »<sup>8</sup>.

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, un groupe de travail a d'ailleurs été mis en place en juillet 2019 sur les friches industrielles piloté et animé par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) - délégation aux Territoires d'industrie) / actuelle Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ce groupe, qui associe des développeurs économiques territoriaux d'intercommunalités engagées dans le programme Territoires d'industrie et la Banque des Territoires, a permis de mettre en lumière 10 propositions de priorités. L'AdCF a également élaboré un rapport sur la reconquête des friches fin 2019 qui a alors été transmis au gouvernement<sup>9</sup>. Afin de préfigurer un réseau national de compétences et d'approfondir ses analyses avec des retours d'expériences locales, le groupe de travail poursuit ses réflexions et a réuni en février 2019, l'ensemble des acteurs parties prenantes des stratégies et opérations de revitalisation des friches industrielles. Il associe le Ministère de la Transition écologique et solidaire, porteur de l'ambition « Zéro artificialisation nette (ZAN) », au programme Territoires d'industrie. A noter qu'une des clés d'entrée des investigations poursuivies est également la suivante : « Financer la revitalisation des friches industrielles : à la recherche de modèles économiques robustes et pérennes ».

En parallèle, et dans le cadre des réflexions menées pour le compte du CGET / ANCT, relatives à la mise en œuvre des programmes européens en France pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, et concernant plus spécifiquement l'OT 3 « aides aux entreprises », la question de l'accompagnement et du financement de la reconversion de friches foncières et immobilières a été identifiée comme un sujet majeur corrélé aux grandes mutations en lien avec les nouvelles technologies, et les évolutions sociales et environnementales.

Ces constats font écho aux éléments avancés dans le rapport pour la France, en date de Février 2019, qui présente dans son annexe D<sup>10</sup>, des avis préliminaires des services de la Commission sur les domaines d'investissement prioritaires et les conditions-cadres pour la mise en œuvre effective de la politique de cohésion

<sup>7</sup> Agreste - Teruti-Lucas - Utilisation du territoire, ministère de l'Agriculture et de l'alimentation

<sup>8</sup> « Organiser la reconquête des friches industrielles Contribution des Territoires d'industrie - Contribution des Territoires d'industrie 30 Octobre 2019

<sup>9</sup> <https://www.adcf.org/articles-revitalisation-des-friches-industrielles-le-rapport-adcf-cget-remis-a-jacqueline-gourault-4952>

<sup>10</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file\\_import/2019-european-semester-country-report-france\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2019-european-semester-country-report-france_fr.pdf)

2021-2027. Ainsi au titre plus spécifiquement de l'OS 1 « Une Europe plus intelligente », la France affiche en effet, des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale, et l'indice de compétitivité régionale des petites et moyennes entreprises fait apparaître d'importantes disparités internes. Le foncier (pouvant être couvert par la future OS2) et l'immobilier économique étant une des composantes importantes de la compétitivité des entreprises, une fiche action dédiée la mise en place d'outils de financements spécifiques, via le FEDER, en la matière, est ici proposée.

#### ENJEUX :

7 thématiques principales ont été identifiées et investiguées dans le cadre de l'analyse de la programmation du FEDER OT3 « Aides aux PME ». Il s'agit du développement de l'entrepreneuriat et reprise d'entreprises ; du développement et structuration de filières ; de l'internationalisation des entreprises ; de la formation et montée en compétence ; du financement des entreprises ; de l'économie sociale et solidaire ; ainsi que des mutations en lien avec les nouvelles technologies, et les évolutions sociales et environnementales.

Cette préconisation de mettre en place des outils de financements spécifiques sur l'immobilier et foncier d'entreprises répond à l'enjeu de nécessité d'accompagner la reconversion de friches foncières et immobilières, enjeu en lien avec la thématique mutations en lien avec les nouvelles technologies, et les évolutions sociales et environnementales.

## B / TYPES D'ACTIONS CONCERNES

### 1. DESCRIPTION DU TYPE D'ACTION : MISE EN PLACE D'OUTILS DE FINANCEMENTS SPECIFIQUES SUR L'IMMOBILIER ET FONCIER D'ENTREPRISES

Différentes clés d'entrées peuvent être appréhendées en la matière.

Les retours d'expérience présentés ci-après permettent d'envisager le champ des possibles sur l'ensemble de la chaîne du foncier et de l'immobilier économique (sous réserve de contrôle favorable et/ ou de sécurisation juridique selon les cas) – voir schéma ci-contre.

Il s'agit du programme IDfriches en Auvergne – Rhône – Alpes (1.1), du dispositif BreizhImmo en Bretagne non financé via le FEDER pour la programmation 2014/2020 (1.2), ainsi que la mise en place de Contrats d'appui immobilier en Occitanie (1.3).



#### 1.1 Le programme IDfriches en Auvergne-Rhône-Alpes

##### 1.1.1 Contexte de la mise en place du programme IDfriches en Auvergne-Rhône-Alpes

Rhône-Alpes est un des anciens territoires régionaux comptant le plus de sites et sols pollués (16% du BASOL en 2014) et de friches industrielles, aux trois quarts concentrés sur les départements du Rhône, de l'Isère, de la Loire et de la Savoie<sup>11</sup>, du fait de leur importante histoire industrielle. Ces ressources constituent un potentiel foncier important et permettent de conjuguer développement économique et développement durable des territoires : la reconversion des friches industrielles permet en effet de réduire la pression sur les sols agricoles, d'économiser des ressources foncières et d'aider à la réduction des impacts environnementaux<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Programme Opérationnel Rhône-Alpes 2014-2020

<sup>12</sup> Ibid

Pour ce faire, Rhône-Alpes a souhaité mettre l'innovation au service de la requalification des friches dans une perspective de requalification urbaine, au moyen notamment de l'intervention du FEDER : le Programme Opérationnel FEDER / FSE Rhône-Alpes 2014-2020 consacre à cet effet l'Objectif Spécifique (OS) 15 « Accroître la requalification des friches en Rhône-Alpes »<sup>13</sup>.

Dans le cadre de cet OS15, le FEDER soutient les « **opérations de requalification de friches à travers lesquelles une approche méthodologique innovante vise à accélérer le processus de transformation des sites et sols pollués (déconstruction/dépollution) sans en augmenter le coût de mise en œuvre. Ces projets devront permettre d'objectiver le coût global de la requalification des friches et de le comparer à celui de l'extension urbaine** »<sup>14</sup>.

Le Document de Mise en Œuvre du PO précise les types d'opérations financées :

- « les projets de requalification de friches industrielles », comprenant les opérations d'acquisitions foncières, les études de faisabilité et la réhabilitation. Il s'agit de la phase de proto-aménagement dans la chaîne du foncier économique, qui se poursuit par le portage foncier et les travaux immobiliers ;
- « les études et démarches régionales contribuant à la dynamique IDfriches ». L'effet levier du FEDER est attendu sur les aspects d'expérimentation d'approches innovantes, permettant d'impulser la création d'un réseau d'acteurs.

Pour faire face aux besoins d'implantation et de développement d'entreprises, le SRDEII 2017-2021 Auvergne-Rhône-Alpes retient d'ailleurs le développement de nouvelles offres foncières pour l'économie comme une de ses priorités. Pour ce faire, la Région y a inscrit la reconquête des friches industrielles et commerciales et s'engage à proposer aux acteurs régionaux, des outils et méthodes pour aider la réalisation des projets de requalification.

### 1.1.2 Originalité de cet outil ciblé sur le foncier économique

C'est dans ce cadre qu'en janvier 2015, le programme IDfriches a été initié par la Région Rhône-Alpes, puis Auvergne-Rhône-Alpes, cofinancé par une enveloppe de 24 millions d'euros de FEDER et animé par trois réseaux professionnels qui sont le pôle de compétitivité AXELERA, le pôle de compétences et de ressources CERF<sup>15</sup>, ainsi que le cluster régional INDURA<sup>16</sup>.

Partant du constat que le processus de reconversion d'un site peut s'avérer long, complexe et coûteux pour une collectivité locale, ce programme vise à fournir une réponse collective pour faciliter ces projets de requalification. IDfriches s'articule autour de deux axes :

- **des opérations de requalification des friches conduites par des porteurs publics (collectivités, EPF notamment), qui mobilisent environ 80% de l'enveloppe FEDER, sur la phase de proto-aménagement principalement. La plupart des dossiers intègrent des expérimentations ou applications d'approches innovantes qui font l'objet d'une capitalisation par IDfriches.**
- **une dynamique de structuration de la filière de requalification des friches grâce à des actions transversales, collectives et favorisant le recours à l'innovation, qui mobilise environ 20% de l'enveloppe FEDER. La démarche favorise l'expérimentation de nouvelles techniques qui contribuent à une gestion plus « durable » des sites en friche, la prise de recul tant sur les procédures administratives que sur les**

<sup>13</sup> Dans le cadre de l'Axe 2 « La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable » ; Objectif Thématique 6 : Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources ; Priorité d'investissement 6.e « Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer des friches industrielles (y compris les zones en reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser des mesures de réduction du bruit ».

<sup>14</sup> Document de Mise en Œuvre (DOMO) du Programme Opérationnel Rhône-Alpes 2014-2020 (OT6)

<sup>15</sup> Centre d'Echanges et de Ressources Foncières Auvergne Rhône-Alpes

<sup>16</sup> Le cluster INDURA rassemble plus d'une centaine d'acteurs économiques, techniques et scientifiques issus du monde des infrastructures de transport et de l'énergie autour d'un objectif commun : développer ensemble des solutions innovantes répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels. Créé fin 2009 par 22 membres fondateurs et labellisé « cluster » par la Région en décembre 2014, INDURA est un accélérateur du processus d'innovation en faveur d'infrastructures toujours plus performantes, résilientes et économes.

aspects techniques. La meilleure connaissance des acteurs permet une plus grande réactivité lors de difficultés rencontrées. Les ressources mises à disposition dans le cadre d'IDfriches sont peu à peu appropriées par les membres de la communauté pour exploiter de nouvelles techniques sur les nouveaux projets.

### **1.1.3 Complémentarité avec les dispositifs purs du financement de l'entreprise**

IDfriches, en tant qu'outil d'accompagnement à la requalification des friches, vise à soutenir le développement économique et l'attractivité du territoire, tout en s'inscrivant dans le cadre d'une gestion économe de la ressource foncière. D'une part, les projets de requalification ont pour objectif de constituer une offre foncière attractive, qui serve de levier au redéploiement d'activités économiques ou à la réalisation de projets urbains. D'autre part, la démarche de mobilisation du réseau d'acteurs permet d'encourager les logiques de réseaux territoriales et l'expérimentation d'approches innovantes.

Les projets de reconversion menés par les collectivités locales visent ainsi à orienter l'offre foncière territoriale afin de stimuler l'activité économique et l'emploi : IDfriches s'inscrit en complémentarité des dispositifs de financement d'entreprises traditionnellement soutenus par le FEDER, c'est à dire le soutien à l'investissement productif - essentiellement par le biais d'aides directes aux investissements réalisés dans les PME - ou à la création d'entreprises - principalement en abondant les fonds de prêts d'un certain nombre de plateformes.

### **1.1.4 Réflexions en cours et perspectives**

L'ingénierie territoriale constitue un enjeu important du processus de reconversion d'un site : si le recyclage des friches nécessite une forte expertise technique, des compétences de portage foncier et d'instruction d'un dossier de financement FEDER s'avèrent également nécessaires.

Parmi les points de vigilance observés, on peut mettre en avant la décision de la CICC de considérer que l'aide sur la dépollution d'un site n'entrait pas dans le champ des aides d'Etat (cf. IDfriches, PO Rhône-Alpes)

A noter également que l'identification des sites est un maillon de la chaîne du foncier économique qui n'est pas couvert par le programme IDfriches, alors que l'inventaire des friches et la qualification de leur potentiel est un enjeu majeur pour la valorisation de ces sites.

## **1.2 Le dispositif BreizhImmo en Bretagne**

### **1.2.1 Contexte de la mise en place du dispositif BreizhImmo en Bretagne**

En 2013, la Bretagne occupe le 5ème rang des régions les plus concernées par l'artificialisation des sols, puisqu'en seulement 20 ans ses surfaces artificialisées ont doublé sous l'effet du dynamisme de l'économie régionale. La concurrence entre les territoires se traduit par des prix de vente du foncier aménagé artificiellement bas, par des demandes de foncier surestimées par rapport aux besoins réels des entreprises, et à contre-courant de la démarche d'optimisation des parcelles artificialisées. Aussi, la réhabilitation de friches ou de sites existants engendre des coûts si élevés qu'ils incitent à la réalisation de nouveaux sites. Pourtant, depuis 1999, la Région Bretagne s'est engagée à penser le foncier économique comme un véritable outil d'accompagnement économique territorial et d'innovation, à travers divers dispositifs régionaux : Bretagne Qualiparc, la Charte régionale pour une gestion économe du foncier etc.



Dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, la Région Bretagne dispose également de 6 Sociétés d'économie mixte locales (SEML) – il s'agit de Sociétés Anonymes (SA) à capitaux publics et privés, contrôlées et dirigées par les collectivités territoriales. Ces structures répondent à la nécessité pour les communes d'intervenir dans le champ économique<sup>17</sup>.

### 1.2.2 Originalité de cet outil ciblé sur l'immobilier d'entreprise

En Bretagne, Sembreizh est une SEML impliquée dans des opérations immobilières de natures variées, et elle se positionne comme cofinancier lorsqu'il s'agit d'immobilier d'entreprise. Plus précisément, elle cofinance les projets d'immobilier industriel et tertiaire, au travers de sa filiale et société de portage BreizhImmo. Son capital a été porté à 10 millions d'euros en septembre 2019. Il convient de préciser que **BreizhImmo n'a pas bénéficié de financements FEDER pour la programmation 2014-2020.**

**BreizhImmo accompagne les entreprises dans les démarches d'acquisition de terrain, de construction d'immeubles d'entreprises ainsi que les travaux de rénovation, d'agrandissement ou de transformation. Hormis l'acquisition de terrain, il s'agit de phase aval de la chaîne du foncier économique.**

### 1.2.3 Complémentarité avec les dispositifs purs du financement de l'entreprise

Cet outil de portage a pour objectif de soutenir le développement territorial de la Région Bretagne, en accompagnant les projets immobiliers d'entreprises pour lesquels il est attendu un retour sur investissement, selon la logique d'investisseur avisé. **BreizhImmo assure un portage temporaire, dans l'objectif de réinvestir ses capitaux régulièrement et de développer l'offre immobilière de la Région, afin de renforcer son attractivité auprès des entreprises.**

### 1.2.4 Réflexions en cours

Parmi les freins identifiés, la pluriactivité des SEM via leurs filiales fait l'objet de mises en garde de la part de la Cour des comptes. Cette dernière relativise également l'idée reçue, selon laquelle les SEM sont particulièrement sujettes aux contrôles : ceux-ci sont finalement peu assortis de sanctions et ne pallient pas le manque de transparence de ces structures vis-à-vis des collectivités actionnaires. Ce phénomène serait amplifié dans le cadre du FEDER, puisque la situation des SEM reste encore à clarifier au regard du droit européen, et que les porteurs d'un tels types de projets ne bénéficient d'aucun retour d'expérience de financement FEDER en la matière.

Si pour la période de programmation 2014-2020, BreizhImmo n'a pas bénéficié de financements FEDER, la Région Bretagne étudie la possibilité d'y recourir pour la programmation 2021-2027, sous réserve de validation, via une évaluation ex ante des instruments financiers de la région, de la faisabilité juridique et réglementaire, ainsi que des modalités de mise en œuvre.

Ce type d'outil ciblé sur l'immobilier d'entreprise doit également tenir compte de son environnement : un contexte économique en mutation, sous l'effet concomitant de la tertiarisation de l'économie et de la désindustrialisation, ainsi que l'externalisation de fonctions, dans lequel les entreprises deviennent de plus en plus volatiles. Les entreprises se tournent aussi plus fréquemment vers la location que l'achat d'immobilier : l'usage et la valeur du foncier est ainsi soumise aux évolutions des modes de consommation, en plus des enjeux territoriaux et des mutations économiques traditionnelles.

## 1.3 La mise en place de Contrats d'appui immobilier en Occitanie

---

<sup>17</sup> – initialement dans le domaine du ravitaillement, au sortir de la Première guerre mondiale – elles sont devenues, au gré des lois de décentralisation, un outil privilégié pour l'exercice des compétences des collectivités. Ces SEML ont pu développer leurs activités en dehors du cadre et des objectifs qui avaient présidé à leur création, notamment au moyen de filiales et de prises de participations. La Cour des comptes a toutefois rappelé que « ces filiales sont mal connues des collectivités actionnaires et sont potentiellement porteuses de risques financiers ».

### 1.3.1 Contexte de la mise en place de Contrats d'appui immobilier en Occitanie

Le diagnostic régional effectué dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 pour l'ancien territoire régional de Midi-Pyrénées soulignait certaines faiblesses liées à l'immobilier d'entreprises : alors que l'activité économique est concentrée sur l'agglomération toulousaine, les territoires plus ruraux apparaissent alors défavorables à l'implantation d'entreprises aux regards des difficultés de financement qu'elles rencontrent, et de la frilosité des acteurs bancaires quant au soutien de ces projets dans ces territoires.

Dans son SRDEII 2016-2021, la Région Occitanie s'est engagée à soutenir les infrastructures d'accueil des activités économiques, afin de garantir sur l'ensemble du territoire une offre immobilière et foncière de qualité. Ainsi, la Région souhaite accompagner et cofinancer l'immobilier d'entreprises, et poursuit ainsi deux principaux objectifs :

- favoriser l'installation, le maintien, le développement d'entreprises sur le territoire régional en diminuant le coût de la vente, de la location-vente ou du crédit-bail de locaux à usage industriel, artisanal ou de service à l'industrie ;
- permettre aux entreprises de s'implanter ou de se développer en région dans des locaux suffisamment adaptés pour augmenter leur productivité et faciliter l'accroissement de leurs effectifs.

### 1.3.2 Originalité de cet outil ciblé sur l'immobilier d'entreprises

Initialement contrat d'appui Midi-Pyrénées investissements et immobilier qui visait à soutenir les projets de développement industriel ambitieux s'inscrivant dans la durée, la Région Occitanie propose ainsi des aides aux financements d'immobilier d'entreprises, en particulier un Contrat d'appui immobilier, qui mobilise des financements FEDER, en faveur d'entreprises régionales.

A titre d'exemple, le projet King Tree a, par exemple, bénéficié d'un Contrat d'appui immobilier en 2016/2017 d'un montant de 150 000 € afin de construire une nouvelle unité industrielle de production, et à termes, favoriser le maintien et la création d'emplois sur le territoire régional<sup>18</sup>.

Ce dispositif ciblé sur l'immobilier d'entreprise semble se situer en aval de la chaîne du foncier économique, au niveau de la phase de travaux immobiliers /aménagement.

### 1.3.3 Complémentarité avec les dispositifs purs du financement de l'entreprise

Cet outil s'inscrit dans le cadre de la priorité d'investissement 3a du PO FEDER FSE 2014-2020 de Midi-Pyrénées « favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises », Objectif Spécifique (OS) 4 « Accroître la dynamique de création, reprise, transmission d'entreprises pérennes en région ». Les actions financées au titre de cet OS sont d'une part, le soutien aux dynamiques collectives et structures d'accompagnement à la création, transmission reprise d'entreprises, et d'autre part le soutien aux investissements immobiliers visant à la création et au développement de lieux d'accompagnement et d'hébergements collectifs.

Aussi, la priorité d'investissement 3d « Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation », Objectif Spécifique 5 « Moderniser l'appareil productif et stimuler la création de produits et services innovants et la performance à l'export des PME régionales », permet de soutenir les projets de développement industriel ambitieux et notamment l'immobilier.

A noter que pour l'ancien territoire régional Languedoc Roussillon, la Pi3a du PO FEDER FSE 2014-2020 permet également de soutenir les investissements dans l'immobilier d'entreprise, en complément des investissements productifs et de la création d'entreprise.

<sup>18</sup> <https://www.laregion.fr/Labruguiere-la-Region-aux-cotes-de-King-Tree>

### 1.3.4 Réflexions en cours

Cet outil ciblé sur l'immobilier d'entreprise financé par le FEDER constitue une singularité, et bénéficie de fait de rares retours d'expérience auprès des autorités de gestion. Il semblerait qu'aucun contrôle n'est à ce jour encore été réalisé à son sujet.

Aucune information n'est à ce jour connue quant à la pérennité de ce contrat dans la perspective de la programmation 2021/2027.

## 2 OBJECTIF SPECIFIQUE 2021-2027 VISE : OS1 : « une Europe plus intelligente », grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises

### 3 RESULTATS ATTENDUS :

Selon les actions qui auront pu être mises en place, il s'agira de :

- Reconstituer une offre foncière et immobilière économique attractive, qui serve de levier au redéploiement d'activité économiques ou à la réalisation de projets urbains, tout en limitant l'artificialisation des sols ;
- Encourager les logiques de réseaux territoriales et l'expérimentation d'approches innovantes ;
- Développer une approche expérimentale visant à objectiver le coût global de la requalification des friches ;
- Accompagner et permettre aux collectivités de financer leurs études préalables et opérations de requalification / redynamisation / réalisation ;
- Soutenir des opérations de requalification des friches conduites par des porteurs publics ;
- Voir accompagner directement ou indirectement les entreprises dans les démarches de rénovation, ou de transformation ;
- Favoriser la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

REPONSE AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES ANNEXE D : ●●●○

REPONSE A DE NOUVEAUX BESOINS : ●●●●

## C/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

#### a. Aspect réglementaire :

- Parmi les points de vigilance observés, on peut mettre en avant la décision de la CICC de considérer que l'aide sur la dépollution d'un site n'entrerait pas dans le champ des aides d'Etat (cf. IDfriches, PO Rhône-Alpes)
- Les autres pistes d'interventions présentées (cf. BreizhImmo) qui n'ont pas fait l'objet d'un financement FEDER à ce stade font l'objet d'étude afin d'envisager sur la possibilité / faisabilité d'actionner ou pas ce type de financement.
- D'autres problèmes réglementaires existent :
  - Concernant le principe du pollueur payeur : La DREAL doit systématiquement signifier que l'entreprise est en faillite et qu'elle ne pourra prendre en charge les travaux de dépollution du site. Cette démarche reste lourde à mettre en place et prend du temps.

La loi no 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, prévoit la possibilité de recourir au tiers demandeur qui permet à tout intéressé de demander au Préfet de se substituer à l'exploitant dans ses obligations de remise en état de son site industriel lors de la mise à l'arrêt définitif d'une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette piste pourrait simplifier la démarche. Cependant ce dispositif reste inexploité à ce stade.

- Concernant les procédures administratives environnementales : Une circulaire en date du 8 février 2007 recommande une réhabilitation des sites dégradés en fonction de leur usage futur. Il s'agit de démontrer que les actions prévues pour la dépollution du site (mesures de gestion) le rendront apte à accueillir un projet d'aménagement. Le document d'orientation à l'usage des Etats membres sur les vérifications de gestion impose, pour les instructeurs FEDER, un contrôle du respect des directives applicables en matière d'environnement. L'instructeur se doit donc de vérifier le respect de la circulaire du 8 février 2007. La complexité émane du fait qu'en fonction des sites et de leur finalité, les autorisations environnementales peuvent varier. Il s'avère complexe d'identifier pour les services instructeurs, les autorisations à solliciter. Une clarification au niveau national serait nécessaire sur ce point.

b. Approche financière :

- a. A ce stade, les retours d'expérience identifiées ayant fait l'objet d'un financement FEDER sont des soutiens en subvention.
- b. La question d'un financement via le FEDER au travers d'une opération de portage temporaire (cf. BreizhImmo) reste entière à ce stade.

c. Maturité des projets

Un autre frein à la programmation du FEDER est la difficulté à faire émerger les dossiers et à stabiliser leur plan de financement. Malgré un recensement des potentialités en amont ou au démarrage des PO, les dossiers tardent souvent à être déposés. Les étapes nécessaires à entreprendre en amont de la dépollution et de la réhabilitation d'un site restent lourdes et complexes pour le maître d'ouvrage et constituent une phase d'incertitudes fortes du projet, les études s'avérant incontournables pour identifier l'ampleur des travaux et identifier les contraintes qui pourront conditionner la finalité du projet. Ces étapes ont donc une réelle incidence sur le montage financier de l'opération

Plus la pollution sera caractérisée et prise en compte en amont du projet, plus le montage financier du projet sera facilité. Toute la question porte sur le moment le plus opportun pour déposer le dossier.

Pour les dossiers (non soumis aux aides d'Etat) pour lesquels la règle d'incitativité de l'aide ne s'applique pas, la précaution peut être de démarrer les études avant la programmation du dossier. Il n'en reste pas moins nécessaire que le service instructeur doit être associé au plus tôt dans le montage du dossier. Dans certaines Régions, le bénéficiaire ne peut solliciter le FEDER qu'une fois son projet lancé et avoir engagé les premières actions nécessaires à sa réalisation (recrutements nécessaires au suivi et à la gestion du projet, passation des marchés afférents, ...).

Une autre solution peut consister à séparer les dossiers FEDER sur les études des dossiers des travaux.

RECAPITULATIF DE LA FAISABILITE

Niveau de faisabilité : ●●○○

Identification des avantages, inconvénients et points de vigilance :

| AVANTAGES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | INCONVENIENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des interventions pertinentes sur une des composantes importantes de la compétitivité des entreprises : le foncier et l'immobilier économique</i></li> <li>• <i>Des opérations envisageables sur l'ensemble de la chaîne d'intervention en matière de foncier et immobilier d'entreprise</i></li> <li>• <i>Des opérations ayant de nombreuses typologies de bénéficiaires directs : des porteurs publics, des entreprises, voire des Sociétés d'économie mixte locales</i></li> <li>• <i>Un groupe de travail national sur ce sujet mis en place dans le cadre du programme Territoires d'industrie visant à traiter collectivement le sujet de la revitalisation des friches industrielles</i></li> <li>• <i>Un groupe de travail mis en place par l'ANCT afin de partager entre AG les bonnes pratiques de programmations européennes</i></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pas de retour quant au contrôle et audit des opérations financées dans le cadre de la Programmation 2014/2020, alors que la programmation 2021/2027 est en cours de préparation.</i></li> <li>• <i>Des opérations de portage envisagées mais sans confirmation juridique au moment de l'écriture de cette fiche</i></li> </ul> |
| <b>POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des opérations réalisables sous réserve de contrôle favorable et/ ou de sécurisation juridique</i></li> <li>• <i>Des interventions soutenues à ce stade via le FEDER en mode subvention.</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## Annexe C Liste des acteurs ayant participé à l'atelier du 3 Décembre 2019

|                                   |                                                                                                           |                                                                   |                    |                |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|
| CGET                              | Bureau de la coordination des programmes européens et des territoires<br>Mission des Affaires Européennes | Chargée de mission                                                | POUGET             | Valérie        |
| CGET                              | Direction du développement des capacités des territoires                                                  | Secrétariat général de la CIALA                                   | BRUNET             | Céline         |
| Région Pays de la Loire           | Direction des politiques européennes                                                                      | Chargée de programme                                              | GARDON KUPISZ      | Isabelle       |
| Région Centre                     | DEI Direction Europe et International                                                                     | Directeur adjoint FESI                                            | NOTTIN             | Stéphane       |
| Bpifrance                         |                                                                                                           | Responsable Fonds Européen de Développement Régional FEDER        | NGUYEN             | Céline         |
| Région Provence-Alpes-Côte d'Azur | Direction du développement et du financement des entreprises                                              | Directrice Adjointe                                               | PAULET             | Agnès          |
| Business France                   |                                                                                                           | Directeur Exécutif - Réseau France et Relations institutionnelles | CORNUAULT          | Lorenzo        |
| ADIE                              |                                                                                                           | Responsable du Contrôle de Gestion                                | PALCY              | Corinne        |
| France Active                     |                                                                                                           | chargée de mission partenariats publics                           | FRANCOIS-DAINVILLE | Marie-Tiphaine |
| France Stratégie                  |                                                                                                           | Directeur du Département Economie                                 | AUSSILLOUX         | Vincent        |
| Bpifrance                         | Direction de la stratégie et du développement.                                                            |                                                                   | JEANNE             | Alexandre      |
| Sofimac Région                    |                                                                                                           | Responsable projets et souscripteurs                              | DELAMARE           | Marie-Pierre   |
| Région AURA                       |                                                                                                           | Innovation des entreprises                                        | TSCHAINED          | Camille        |
| Région Hauts de France            | Direction Europe                                                                                          | Chargée de mission                                                | MULLEMEESTER       | Yohan          |
| Région Occitanie                  | Direction de l'Economie et de l'Innovation                                                                | Service Ingénierie Financière et Fonds Européens                  | TORRES             | Christine      |

|                                |                                      |                                |            |           |
|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|------------|-----------|
| Région Grand Est               | DFE                                  | Chargé de mission              | JANAH      | Houssni   |
| Région Centre - Val de Loire   |                                      | Chargée de mission             | COUTELLIER | Sophie    |
| Région Ile-de-France           | DAE                                  | Développeuse projets européens | RENAULT    | Laureline |
| Région Nouvelle-Aquitaine      | Fonds Européens                      | Coordinatrice FEDER            | DUPRAT     | Audrey    |
| Région Nouvelle-Aquitaine      | Développement économique             | Chargée de mission             | GONZAGUE   | Florence  |
| Région Bourgogne Franche Comte | FEDER                                | Chargée de mission             | GANARD     | Sandra    |
| Région Bretagne                | Direction de l'Economie              | Chargée de mission             | AMELOT     | Delphine  |
| Région Hauts de France         | Mission Hauts-de-France financements | Responsable                    | DUBART     | Virginie  |
| DGE                            |                                      | Chargé de mission              | VERNA      | Simon     |
| Région Ile-de-France           |                                      | Référent FEDER                 | MOLLET     | Louis     |

## Annexe D Rappel des domaines d'interventions proposés pour l'OS : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

|       |                                                                                                                                                                                                                          |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| • 014 | Infrastructures commerciales des PME (y compris les parcs et sites industriels)                                                                                                                                          |
| • 015 | Développement commercial et internationalisation des PME                                                                                                                                                                 |
| • 016 | Développement des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise                                                                                     |
| • 017 | Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception)                                                                                                 |
| • 018 | Incubation, soutien aux entreprises issues de l'essaimage et aux start-up                                                                                                                                                |
| • 019 | Soutien aux pôles d'innovation et réseaux d'entreprises, principalement au profit des PME                                                                                                                                |
| • 020 | Processus d'innovation dans les PME (procédés, organisation, commercialisation, cocréation, innovation tournée vers les utilisateurs et la demande)                                                                      |
| • 021 | Transfert de technologies et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur                                                                                       |
| • 022 | Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique |
| • 023 | Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie circulaire                                                                            |



## Annexe E Indicateurs communs de réalisation et de résultat pour le FEDER – OS1

| Réalisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Résultats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>RCO01 – Entreprises bénéficiant d’un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)</p> <p>RCO 02 – Entreprises soutenues au moyen de subventions</p> <p>RCO 03 – Entreprises soutenues au moyen d’instruments financiers</p> <p>RCO 04 – Entreprises bénéficiant d’un soutien non financier</p> <p>RCO 05 – Start-ups bénéficiant d’un soutien</p> <p>RCO 06 – Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d’un soutien</p> <p>RCO 07 – Instituts de recherche participant à des projets de recherche communs</p> <p>RCO 08 – Valeur nominale des équipements pour la recherche et l’innovation</p> <p>RCO 10 – Entreprises coopérant avec des instituts de recherche</p> <p>RCO 96 – Investissements interrégionaux dans les projets de l’UE</p> | <p>RCR01 – Emplois créés dans des entités bénéficiant d’un soutien</p> <p>RCR 02 – Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)</p> <p>RCR 03 – PME introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé</p> <p>RCR 04 – PME introduisant des innovations en matière de commercialisation ou d’organisation</p> <p>RCR 05 – PME innovant en interne</p> <p>RCR 06 – Demandes de brevet déposées auprès de l’Office européen des brevets</p> <p>RCR 07 – Demandes d’enregistrement de marques et de dessins ou modèles</p> <p>RCR 08 – Co-publications public-privé</p> |
| <p>RCO 12 – Entreprises aidées pour la numérisation de leurs produits ou services</p> <p>RCO 13 – Produits et services numériques élaborés pour les entreprises</p> <p>RCO 14 – Instituts publics bénéficiant d’un soutien pour l’élaboration de services et d’applications numériques</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>RCR 11 – Utilisateurs de nouveaux services et applications numériques publics</p> <p>RCR 12 – Utilisateurs de nouveaux produits, services ou applications numériques élaborés par des entreprises</p> <p>RCR 13 – Entreprises atteignant un niveau élevé d’intensité numérique</p> <p>RCR 14 – Entreprises utilisant des services numériques publics</p>                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p>RCO 15 – Capacités créées d’incubation d’entreprises</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>RCR 16 – Entreprises à forte croissance bénéficiant d’un soutien</p> <p>RCR 17 – Entreprises créées trois ans auparavant toujours en activité</p> <p>RCR 18 – PME recourant aux services d’une pépinière d’entreprises un an après la création de cette pépinière</p> <p>RCR 19 – Entreprises à chiffre d’affaires plus élevé</p> <p>RCR 25 – Valeur ajoutée par salarié dans les PME bénéficiant d’un soutien</p>                                                                                                                                                                                                                 |

| Réalisation                                                                                         | Résultats                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RCO 16 – Acteurs participant à un processus de découverte entrepreneuriale                          | RCR 24 – PME bénéficiant d’activités de développement de compétences menées par un écosystème local/régional                                                                                                                                         |
| RCO 17 – Investissements dans des écosystèmes locaux/régionaux pour le développement de compétences | RCR 97 – Apprentis bénéficiant d’un soutien en PME                                                                                                                                                                                                   |
| RCO 101 – PME investissant dans le développement de compétences                                     | RCR 98 – Membres du personnel de PME achevant un programme d’enseignement professionnel continu (EFPC) (par type de compétences : compétences techniques, vertes, de gestion ou d’entrepreneuriat, autres)                                           |
| RCO 102 – PME investissant dans les systèmes de gestion de formations                               | RCR 99 – Membres du personnel de PME achevant une formation alternative pour des activités de services à forte intensité de connaissances (KISA) (par type de compétences : compétences techniques, vertes, de gestion ou d’entrepreneuriat, autres) |
|                                                                                                     | RCR 100 – Membres du personnel de PME achevant une formation formelle pour le développement de compétences (KISA) (par type de compétences : techniques, vertes, de gestion ou d’entrepreneuriat, autres)                                            |

## Annexe F Tables des figures et des tableaux

---

### Table des matières

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 Schéma récapitulatif des étapes de la mission ..... | 6  |
| Figure 2 Rétroplanning de la mission.....                    | 39 |

### Table des tableaux

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 Champ des questionnements.....                                   | 9  |
| Tableau 2 Extrait des indicateurs de réalisation et de résultats OS 1..... | 27 |

**CONNAÎTRE** les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

## Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires  
Pôle politique de cohésion européenne

[mae@anct.gouv.fr](mailto:mae@anct.gouv.fr)

**En savoir plus**

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)